

Saint Paul des Landes

Bulletin Municipal d'Information 2012



Services municipaux

Tarifs garderie et cantine scolaire

Ces tarifs résultant de la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2011, sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2011.

Garderie scolaire			
Matin & mercredi	Soir de 15h45 à 16h25	Soir de 16h25 à 18h30	Transport scolaire en Taxi
Tarif A	Tarif D	Tarif B	Tarif C
Ticket bleu	Ticket vert	Ticket rose	Ticket blanc
0,73 €	0,27 €	1,24 €	0,25 €

Cantine		
Enfants de la commune	Enfants domiciliés hors de la commune	Adultes
2,55 €	3,65 €	5,20 €

Les inscriptions pour le restaurant scolaire sont à faire auprès du secrétariat de mairie, au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.

• En cas d'absence non signalée en Mairie, tous les jours d'inscription demeurent facturés.

• En cas d'absence signalée en Mairie, le repas n'est pas facturé si l'absence est signalée 48 heures à l'avance ; si elle est signalée moins de 48 heures à l'avance seul le 1^{er} jour d'absence est facturé.

La facturation est effectuée environ tous les deux mois par la Trésorerie d'AURILLAC Banlieue.

Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi : sur rendez-vous.

Mardi : 14h à 18h.

Mercredi : 8h à 12h et 14h à 18h.

Jeudi : 14h à 18h.

Vendredi : 14h à 18h.

Samedi : 10h à 12h.

Tél.: 04 71 46 30 24

Fax : 04 71 46 40 92

MAIRIE-ST-PAUL-DES-LANDES@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-paul-des-landes.fr

Médiathèque La Grange

Horaires d'ouverture

Lundi : Fermé

Mardi : 15h à 18h.

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h.

Jeudi : 15h à 18h.

Vendredi : 14h à 19h30

Samedi : 9h à 12h30

Tél.: 04 71 46 34 28

mediatheque.st-paul@orange.fr

Médecins de garde

- Les nuits de 19h00 à 8h00,
- Les week-ends du samedi à 12h00 au lundi à 8h00
- Les jours fériés...

Continuez à appeler le numéro de votre médecin traitant.

Votre appel sera pris en charge par une secrétaire médicale puis un médecin qui, s'il le juge nécessaire, vous dirigera sur cette nouvelle structure.

La Poste

Horaires d'ouverture

du mardi au vendredi :

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

le samedi matin : de 9h00 à 12h00

Dernière levée : 11h30

13 rue de la Mairie

Tél.: 04 71 63 04 27

Etat civil 2011

Décès

- Georgette CAQUOT née ASTIER, le 19 février
- Jean-Joseph VERGNE, le 23 février
- Marinette CARRIER née COURCHINOUX, le 20 mars
- Vincent LABRO, le 21 juin
- Roger ROUSSENQUE, le 5 septembre
- Claudine MAURY née SEVERAC, le 2 octobre
- Renée SACRESTE née SOLILIAGE, le 25 octobre
- Antoine Elie TIRABI, le 29 octobre
- Denise AOUT née SACRESTE, le 12 décembre

Naissances

- Lina PENA-AUBERT, le 15 janvier, 4 rue des Passerelles
- Emma et Chloé GANTOU, le 27 janvier, Camp de Veyrières
- Inaya SEGUIN, le 1^{er} mai, 1 rue des Fontaines
- Yanis GOUBERT, le 2 août, Le Violon
- Gabin MEALLET, le 28 septembre, 4 Domaine de la Camp Haute
- Pauline LAC, le 11 novembre, L'Hôpital
- Noa CASSEAU, le 14 décembre, Le Bac

Mariages

- Le 29 janvier entre Romain CARSAC et Anne MAX
- Le 4 juin entre Serge NATHIE et Isabelle PRAT
- Le 11 juin entre Gérald RONGIER et Patricia SALAVERT
- Le 11 juin entre Emmanuel MURAT et Stéphanie MARTINS, célébré à Aurillac (Cantal)
- Le 18 juin entre Nicolas JOANNY et Céline MALARANGE célébré à Crandelles (Cantal)
- Le 9 juillet entre Philippe BLAUDY et Isabelle UZOLET
- Le 9 juillet 2011 entre Eric BENNET et Laure BRIEU célébré à Mur de Barrez (Aveyron)
- Le 16 juillet entre Sébastien COLTRIOLI et Hélène BUISSON célébré à Vichy (Allier)
- Le 30 juillet entre Nicolas LHERM et Emilie CAQUOT
- Le 6 août entre Hervé COUDERC et Cécile AOUT
- Le 13 août entre Emmanuel MARQUET et Delphine BORDAS célébré à Ally (Cantal)
- Le 20 août entre Yannick RHÔDES et Laetitia VESCHAMBRE célébré à Cros de Montvert (Cantal)
- Le 20 août entre David COUDERC et Sophie RUMIN
- Le 20 août entre David GAUZINS et Véronique COLOMB
- Le 27 août entre Alain CANTUEL et Annie DELPUECH
- Le 24 décembre entre David TESSIOT et Sabrina LAUBIE

] Mot du Maire

Saint Paul des Landes, presque 1500 habitants, fait partie des communes du Cantal dont la population augmente et, si l'on se réfère à l'article de La Montagne du 4 janvier 2012, une population qui augmente fortement : +28% entre 1999 et 2009, soit 315 habitants de plus. Aujourd'hui nous sommes exactement 1436, soit, en réalité 336 habitants de plus qu'en 1999.

Pour les élus qui, comme moi, travaillent dans le seul intérêt général et en particulier dans celui des habitants de Saint Paul des Landes, ce résultat conforte l'action menée par les élus de ce Conseil Municipal et des deux précédents.

L'attractivité d'une commune se réfléchit, se prépare, se met en action, nécessite qu'on se batte.

Saint Paul des Landes aujourd'hui, ce sont de nombreux services publics et privés, c'est une vie associative dynamique, c'est la valorisation d'espaces naturels remarquables, c'est la possibilité de pouvoir trouver des terrains constructibles à un prix raisonnable.

Mais gérer une Commune c'est aussi prévoir. Lorsqu'en 2006, les élus du Conseil Municipal ont voté la proposition du Maire d'acheter un terrain de 4,95 ha pour en faire une réserve foncière à disposition, ils ont fait preuve d'un grand sens de responsabilité car aujourd'hui et après 6 ans d'attente, il est nécessaire d'aménager ce terrain, Les Devèzes, pour répondre aux demandes d'achat de parcelles constructibles.

Etre élu ce n'est pas seulement une autorisation donnée aux autres pour être agressé, verbalement ou physiquement, ce n'est pas non plus une possibilité d'être insulté sans pouvoir répondre.

La meilleure réponse étant évidemment l'évolution favorable de la collectivité dont l'élu est en charge, comme l'évolution très favorable de la Commune de Saint Paul des Landes.

Démolir c'est facile, construire c'est plus dur et gérer c'est encore autre chose.

Lors du vote du budget, la proposition du Maire de ne pas augmenter les taux a été adoptée par le Conseil Municipal. Ce n'était pas une solution de facilité à un moment où, comme aujourd'hui, tout le monde pouvait constater que les prix s'étaient envolés, qu'aucun contrôle n'était mis en place et que la loi de la jungle s'appliquait au détriment des plus modestes et au plus grand profit d'une poignée de privilégiés.

Les élus de Saint Paul des Landes n'ont pas voulu s'associer à cette démarche. Ils seront appelés à se positionner de la même manière lors du prochain budget. Je ne doute pas de leur sens des responsabilités. Comment pourrait-on augmenter les impôts alors que les cas de personnes ne pouvant plus payer leur chauffage voire même leur nourriture jusqu'à la fin du mois, se multiplient.

En contrepartie, et parce qu'il est nécessaire de poursuivre l'aménagement de notre commune, cela demandera encore plus de travail et de démarches pour les élus. Je suis sûr qu'ils feront cet effort.

Jean-Pierre Dabernat

Maire de Saint Paul des Landes



] Sommaire

<i>Services municipaux</i>	<i>P.2</i>
<i>Mot du Maire</i>	<i>P.3</i>
<i>Mot de la Conseillère Générale</i>	<i>P.4</i>
<i>CABA</i>	<i>P.5</i>
<i>SIVU AUZE Ouest CANTAL</i>	<i>P.7</i>
<i>Environnement, Urbanisme</i>	<i>P.10 à 13</i>
<i>Conseils municipaux, Fiscalité</i>	<i>P.14 à 21</i>
<i>Travaux et Voirie</i>	<i>P.22 à 26</i>
<i>Evènements 2011</i>	<i>P.27 à 30</i>
<i>Ecole Accueil de loisirs</i>	<i>P.31 à 32</i>
<i>Culture, Animation</i>	<i>P. 33 à 35 et 36</i>
<i>Expositions</i>	<i>P.36 et 37</i>
<i>Vie associative</i>	<i>P.38 à 40</i>



*Saint Paul
des Landes*



] Mot de la conseillère générale

**Tribune de Florence MARTY
Conseillère générale du Canton**

A l'aube de cette année 2012, l'optimisme n'est pas une attitude. C'est un combat.

Sur le plan National, trois crises se nourrissent les unes des autres

Une crise économique, bien sûr. Inutile de tourner autour de la vérité. Comme l'avait dit lui-même le premier ministre il y a cinq ans, la France est menacée de faillite. Les privilèges fiscaux - qui ont creusé la dette, les déficits, et les injustices - n'ont pas contribué à dynamiser l'activité et la croissance, indispensable pour redresser le Pays, est en berne. La construction européenne est en panne, ce qui n'empêche pas le Président de la République de nous faire la leçon sur une « règle d'or » à 0 % de déficit... alors qu'il n'a eu ni la volonté ni la capacité de respecter la règle des 3% fixée par les traités européens en vigueur.

Une crise sociale, surtout. La société française est coupée en deux : d'un côté l'univers des plus installés, des nantis, de l'autre celui des plus démunis, auxquels les classes moyennes, oubliées, s'identifient de plus en plus. La France d'aujourd'hui, c'est un chômage à 9,8%. Ce sont plus de 5 millions de mal logés, 2 millions de personnes sur-endettées, 5 millions d'interdits bancaires... Ce que cette multitude d'anonymes affronte ou redoute, c'est la spirale de l'exclusion, celle où l'on entre en un jour et d'où l'on ne sort qu'au prix d'incommensurables efforts. Ainsi, dans notre pays, se côtoient en permanence les inclus et les exclus, ceux qui ont voix au chapitre et ceux qui n'ont que le droit de se taire et sont pointés, à coup de déclarations à l'emporte pièce et d'approximations assénées comme des faits, comme les boucs émissaires d'une grande souffrance sociale.

Une crise morale, enfin. Le délitement de l'esprit public prend des proportions incompatibles avec l'idée que nous nous faisons de notre pays, de ses valeurs, de son histoire. L'accumulation des favoritismes, l'utilisation des fonds publics à des fins partisans voire personnelles, la collusion entre les pouvoirs publics et les puissances d'argent, donnent le spectacle affligeant d'un Etat qui n'est ni digne ni libre.

Sur le plan local, le Projet d'Action Départemental (PAD) du Conseil Général pour les trois années à venir se traduit dès 2012 par des choix budgétaires importants pour les communes et leurs habitants.

Deux lignes budgétaires sont supprimées : l'une concerne l'eau et l'assainissement, l'autre les écoles.

Ces lignes donnaient droit à un financement de 20 % du montant (Hors Taxes) des travaux programmés par les communes.

Pour compenser leurs suppressions, le Fond d'Équipement de Communes (FEC), enveloppe dédiée par canton aux communes rurales et urbaines, devra être mobilisé : 23 % au moins devront être exclusivement consacrés à l'eau et l'assainissement, et les travaux des écoles devront être aidés sur le reste de l'enveloppe (avec la voirie, les espaces publics et les autres bâtiments publics)

Ainsi, l'extension indispensable de l'école du bourg d'Ytrac estimée à 2,6 millions €, ne pourra compter que sur une aide maximum de 65 000 € (l'enveloppe de notre canton est de 84 000 € et 21 000 € devront être dédiés à l'eau et l'assainissement). C'est une baisse très conséquente par rapport à ce qu'apportait la ligne sectorielle supprimée (par exemple en 2011, Ayrens a pu bénéficier de 126 862 € et Vézac de 133 800 €)

Pour les travaux d'eau et d'assainissement portés par la CABA qui en a la compétence, un savant et improbable calcul devra être fait pour prélever l'aide, au prorata des populations concernées par les travaux, sur les enveloppes cantonales de l'Agglomération.

Quand on sait que 7 cantons (et bientôt 8 avec l'arrivée de Carlat) sont concernés, la faisabilité du dispositif est loin d'être acquise alors que le coût des travaux importants engagés dans la vallée de l'Authre s'élève à 6 millions €.

Certes, le concours du Conseil Général est facultatif dans ce domaine. Mais dès lors qu'il fait le choix de l'apporter - ce qui paraît cohérent avec le discours très volontariste qu'il affiche en matière de protection de l'environnement - les différentes collectivités du Cantal sont en droit d'attendre un traitement équitable.

Or, 40% de la consommation d'eau du Département se réalise sur le territoire de la CABA, et sur ce dossier, qui impacte directement la vie quotidienne de la population, elle est en droit d'attendre un traitement décent en terme de faisabilité et un montant d'aide à hauteur de ce qu'elle représente.

Je crains bien qu'avec le dispositif proposé, ni l'un, ni l'autre, ne soient au rendez-vous !

Une bonne nouvelle toutefois, concerne la fiscalité des ménages, puisque le président du Conseil Général a annoncé un « *pacte de stabilité fiscale* » par lequel il s'engage à ne pas augmenter les impôts pour les 3 ans qui viennent.

En cette période de crise qui pénalise financièrement une très grande majorité de nos concitoyens, c'est une bonne mesure. Il est néanmoins utile de rappeler que suite à la réforme de la fiscalité locale, seul le foncier bâti sera concerné par ce « *pacte de stabilité fiscale* » puisqu'il le foncier non bâti et la taxe d'habitation - régulièrement augmentés par le Conseil Général sur les 10 dernières années - sont transférés aux intercommunalités ou communes.

Dans le Canton, des chantiers tout à fait cruciaux pour l'aménagement du territoire sont programmés : RN 122, RD 120, Zone commerciale de la Sablière, Zone artisanale de St Paul des Landes...

Beaucoup se heurtent à des oppositions et des recours multiples, déjà déposés ou à venir. Quels que soient leur fondement, ces freins aboutissent à ce paradoxe d'un département qui veut évoluer...sans que rien ne bouge !

Le difficile dossier du traitement des déchets n'échappe pas au paradoxe : accroissement de la conscience des enjeux environnementaux d'une part, refus de toute installation d'élimination des déchets générés par nos modes de vie d'une autre. Ce n'est pas spécifique au Cantal, mais hélas, dans le Cantal comme ailleurs, cela génère des tensions peu propices au dialogue et une irrationalité qui fait souvent perdre de vue les enjeux collectifs.

L'opposition à toute nouvelle installation conduit de fait au prolongement d'installations anciennes moins performantes en matière de respect de l'environnement, et lorsque la coupe est pleine (comme l'est celle de Tronquières !), des centaines de camions, nouveaux sauveurs de nos pré carrés personnels, transportent quotidiennement nos « *déchets excrétés* » sur les routes de France en alourdissant la note financière et environnementale... qu'il faudra bien payer collectivement !

Deux rendez-vous politiques majeurs nous attendent cette année : celui des présidentielles en mai et celui des législatives en juin. Je formule donc l'espoir qu'ils apportent, à l'échelle nationale et locale, un changement profond et durable vers lequel nous devons tous, élus et citoyens, nous engager. Dans cette attente, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et d'épanouissement personnel et professionnel.

**La Conseillère générale,
Florence Marty**

CABA

Développement Economique Une priorité pour la Communauté d'Agglomération

Avec 30 % des dépenses d'investissement, le développement économique représente la première compétence de la CABA. Privilégier l'investissement, pour favoriser l'activité économique est une des priorités de l'agglomération aurillacoise

Immobilier et foncier d'entreprises, infrastructures et services : la CABA conduit une politique de développement économique volontariste, pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises et renforcer l'attractivité du territoire. Sur la ZAC d'Esban, 5 entreprises ont déjà implanté leur activité et 2 autres poursuivaient fin 2011 la construction de leurs locaux. Avec 10 ventes effectives et 3 compromis de vente signés, la ZAC est commercialisée à 56 %, soit un total de 12,27 ha sur les 21,9 ha que compte la zone. Plusieurs contacts sont également en cours.

Dans la continuité d'Esban, sur la zone commerciale de la Sablière est programmée la réalisation de 25 464 m² de surfaces de vente, dont un hypermarché Carrefour de 5 950 m². Apporter un choix et des prix au consommateur, rester concurrentiel par rapport aux départements limitrophes, développer l'activité économique et l'emploi : tels sont les enjeux de ce projet d'intérêt public, soutenu à l'unanimité par les Maires des 24 Communes de la CABA et qui fédère de multiples acteurs du territoire. Les chantiers liés à cet investissement privé de 60 M € sont également très attendus par les entreprises, notamment dans le secteur du Bâtiment.

La réalisation de grands équipements tels le Parapluie, le Centre Aquatique, le Prisme ou la Médiathèque représente aussi des investissements vecteurs d'activités pour les entreprises locales puis de nouveaux services pour les habitants.

Favoriser l'implantation des entreprises

Du côté du Pôle Immobilier d'Entreprises, après la construction d'un nouvel immeuble de 2 000 m² en 2008, la CABA et la SEBA 15 ont initié en mars 2011 la construction d'un nouvel étage de 1 000 m² dont 740 m² de bureaux à louer. Si ces travaux permettent de répondre à la demande actuelle, il est nécessaire d'anticiper les besoins futurs. C'est pourquoi, la réalisation des 6^e, 7^e et 8^e tranches est déjà prévue.

Autre action innovante : la pépinière de logements de la Contie (Marmanhac) qui permet de proposer un logement immédiat à de nouveaux arrivants porteurs d'un projet professionnel et de faciliter leur installation sur le territoire. Ouverte en novembre 2008, elle propose 7 logements meublés du F1 au F5 qui ont déjà accueilli 14 familles à fin 2011.

Pour l'aménagement et le désenclavement du territoire, la liaison aérienne entre Aurillac et Paris est un outil indispensable qui assure un trafic d'environ 22 000 passagers par an. En lien avec

ses partenaires, la CABA participe à son financement, réalise les investissements sur les infrastructures aéroportuaires dont elle est propriétaire et assume la gestion de l'aéroport.

Une politique volontariste de déploiement des technologies de l'information et de la communication s'avère également incontournable. La Communauté d'Agglomération a donc déployé un réseau de fibre optique reliant les principaux sites administratifs, économiques, d'enseignement ou de santé... Elle est également membre du Comité de Pilotage du Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique du Territoire Auvergnat. Dans ce cadre, des engagements ont été pris par les opérateurs pour déployer la fibre optique sur six agglomérations de la région Auvergne, dont l'ensemble des communes de la CABA. Les travaux permettant d'amener le Très Haut Débit dans chaque habitation devraient être réalisés en 2013/2018 pour la Ville d'Aurillac et en 2015/2020 pour les autres Communes.

Une vie étudiante riche

En ce qui concerne la vie étudiante, le Bassin d'Aurillac est doté d'une offre post-bac diversifiée avec 36 formations différentes, d'une vie étudiante riche et d'un enseignement de qualité attirant 1 500 étudiants dont 65 % originaires de départements extérieurs. Alors que le Conseil général s'occupe des investissements en matière de locaux, la CABA prend en charge la mise à disposition de 5 agents, verse au « *Campus Aurillac* » une aide complémentaire de 16 500 € et soutient à hauteur de 55 300 € en 2011 le fonctionnement du CROUS. Développant des services spécifiques, la CABA a initié l'extension de la résidence universitaire construite par la SA Polygone. Ainsi 15 nouveaux logements seront livrés en juillet 2012, la CABA apportant 50 000 € pour faciliter cette opération.



CABA

Retrouvez toutes les infos de la CABA

sur le site : www.caba.fr

Accueil :

41, rue des Carmes, 15000 Aurillac

Tél : 04 71 46 86 30

Fax : 04 71 46 86 32

Centre technique communautaire (CTC)

195 avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac

Tél : 04 71 46 48 50

Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac

la Ponétie, 15000 Aurillac

Tél : 04 71 48 26 80

centreaquatique.caba.fr

Médiathèque

rue du 139^e RI, 15000 Aurillac

Tél : 04 71 46 86 36

mediatheque.caba.fr

Régie des eaux (CTC)

Tél : 04 71 46 86 38

Urgence Eau et assainissement (CTC)

Tél : 04 71 46 48 60

SPANC : 04 71 46 86 31

1 Syndicat mixte Ouest Cantal Environnement

Le syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) s'engage dans un Programme local de prévention des déchets

Dans le cadre de sa politique positive de gestion et de traitement des déchets, le SMOCE s'est engagé avec l'ADEME pour les 5 prochaines années, dans un programme local de prévention des déchets. Ce programme couvrira l'ensemble des 87 communes de ses collectivités adhérentes (la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac et 5 communautés de communes : Cère et Goul, Cère et Rance, Entre Deux Lacs, Pays de Montsalvy, et Pays de Maurs).

L'objectif principal de ce programme sera de réduire de 7 % d'ici 2016, la quantité des déchets issus de l'activité domestique, des artisans, des commerçants, et même ceux qui sont générés par les bureaux des structures publiques et privées.

La mise en œuvre du programme local de prévention des déchets permettra au SMOCE de bénéficier d'une aide financière annuelle calculée au nombre d'habitants. Le versement de cette aide dépendra des performances et des résultats obtenus en termes de réduction des déchets.

Le programme local de prévention des déchets se décline en plusieurs étapes :

- **L'établissement du diagnostic du territoire** (identification des atouts et handicaps du territoire, détermination précise des gisements des déchets, des acteurs relais et des actions de réduction des déchets qu'ils portent) ;
- **Les objectifs de réduction opérationnels** à atteindre sur les 5 prochaines années ;
- **Les partenariats nécessaires** pour animer les actions de réduction des déchets pressenties et révélées par le diagnostic.
- **La mise en œuvre d'au moins une action** parmi les 5 thématiques suivantes : la sensibilisation des publics, l'éco-exemplarité des collectivités, les actions emblématiques nationales (le compostage, la suppression des sacs de caisse, la promotion des couches lavables, du stop-pub...), **actions d'évitement de la production des déchets** (promotion de l'eau du robinet, consommer responsable, le réemploi...), **les actions de prévention qualitative** (jardiner au naturel, optimisation de la collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques...)

Le diagnostic territorial relatif au programme local de prévention des déchets a démarré en octobre 2011. Les premiers éléments sont déjà connus : de nombreuses actions de prévention des déchets existent sur le territoire (compostage domestique, filière du réemploi...) et des acteurs relais ont été identifiés. Les résultats définitifs du diagnostic seront connus d'ici janvier 2012.

Le SMOCE en bref

Le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) a été créé en 2008 pour réaliser et exploiter tous les nouveaux équipements ou nouvelles opérations visant à traiter, valoriser ou réduire les déchets collectés par ses collectivités adhérentes, de la meilleure façon et à moindre coût. L'ambition du Syndicat est de porter un vrai projet global innovant et responsable, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, pour que les contraintes d'hier deviennent de véritables opportunités économiques et environnementales pour aujourd'hui et demain.



Un exemple d'action de réduction des déchets : le compostage domestique



Nos achats deviennent des déchets

1 **Jean-Pierre Dabernat**
Président du Syndicat Mixte Ouest
Cantal Environnement
Tél : 04 71 63 87 64

SIVU Auze Ouest-Cantal - Année 2011

Bulletin d'information Natura 2000 n°4 - novembre 2011



Marais du Cassan et de Prentegarde

L'objet du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe. Ces actions de conservation doivent s'intégrer dans un objectif général de développement durable des territoires. Il s'agit donc de garantir la conservation

des richesses naturelles en maintenant les activités humaines.

C'est dans cet esprit que le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Auze Ouest-Cantal s'est déjà fortement impliqué de 2008 à 2010 comme collectivité locale porteuse de la réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB) pour le site du Marais du Cassan et de Prentegarde. La réalisation technique de ce travail a été confiée par les élus du Syndicat au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (ex CEPA) et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne, deux structures associatives impliquées de longue date sur ce territoire.

La mise en œuvre, dès 2011, des actions validées dans le DOCOB au cours du dernier comité de pilotage du 5 mai 2010, est portée par le SIVU Auze Ouest-Cantal, toujours animé du souhait de faire émerger une gestion durable du marais avec l'ensemble des utilisateurs. La présidence est assurée par Monsieur Jean-Pierre DABERNAT, Président du SIVU et adjoint au maire de la commune de Saint-Etienne-Cantalès. La mise en œuvre technique a été confiée au CEN Auvergne (ex CEPA).

Cette lettre d'information est une volonté des élus du SIVU afin de pouvoir restituer auprès des acteurs du marais et du territoire du SIVU, les principales avancées de cette démarche.



Boisement de pins du Cassan
au cœur du marais



Visite naturaliste de terrain dans le marais

Les aménagements

La réglementation évolue vers une meilleure prise en compte des impacts des différents aménagements sur les sites Natura 2000. Cela se traduit par l'obligation d'étudier les incidences de ces projets sur les espèces et milieux naturels présents (premier décret applicable depuis août 2010, deuxième décret applicable depuis août 2011).

Pour illustrer le propos, des projets tels que des travaux routiers, des captages, des manifestations de grande envergure peuvent être concernés par ce type d'étude.



Les manifestations de grande envergure engendrent une fréquentation humaine importante dans le marais. Leurs impacts doivent être analysés afin de trouver des solutions adaptées.

Les contrats agricoles

En raison d'une activité agricole présente sur plus de la moitié du site, d'un intérêt des agriculteurs, ainsi que d'une forte volonté des élus de mettre en place des mesures agri-environnementales permettant d'assurer à la fois une préservation des milieux et des espèces présentes tout en apportant une reconnaissance et une aide aux agriculteurs volontaires, un projet MAET a été construit en même temps que la réalisation du DOCOB afin de pouvoir engager dès la déclaration PAC 2010 des contrats.

Signés en 2010, des contrats agricoles spécifiques à Natura 2000 (MAET) ont été engagés sur 112 hectares, soit près de 42 % de la surface agricole utile du site. Ils permettent aux exploitants de bénéficier de l'aide financière en échange de pratiques agro-environnementales favorables à la biodiversité.

Parmi les quatre mesures disponibles le résultat détaillé de la contractualisation sur la période 2010/2014 est le suivant :

- les zones humides prioritaires avec une surface contractualisée de 12 hectares sur 19 hectares éligibles soit un taux de contractualisation de 63 %,
- les zones humides et leur périphérie avec une surface contractualisée de 25 hectares sur 59 hectares éligibles soit un taux de 42 %,
- les prairies avec une surface contractualisée de 73 hectares sur 187 hectares éligibles soit 39 %,
- la reconversion de cultures en prairie avec une surface de près de 2 hectares sur 6 hectares éligibles soit 33 %.

Globalement, on peut noter un bon taux de contractualisation en particulier sur les milieux humides les plus fragiles.

Cependant, tous les agriculteurs intéressés n'ont pas pu contractualiser pour des raisons de plafonnement des aides, de maîtrise de l'usage des parcelles non garantie pour les cinq années de contrats et de changements de pratiques non réalisables au sein de l'exploitation par manque de surfaces.

La Charte Natura 2000

Une charte validée en 2010 a fait l'objet d'une information de l'ensemble des propriétaires du marais dans le cadre de la première année de mise en œuvre. 134 courriers individuels ont été envoyés. Cet envoi a été suivi d'une réunion d'information des propriétaires organisée le 7 juin 2011 au Puech des Ouilhes. En complément, une permanence sur le territoire du SIVU a été organisée ainsi qu'un article dans la presse locale. Le résultat pour l'année 2011 est l'engagement de l'outil charte sur près de 55 ha soit plus de 10 % du territoire. D'autres contacts établis en 2011 seront poursuivis en 2012 pour accompagner les propriétaires volontaires dans cet engagement.

Cet outil permet le maintien de pratiques respectueuses des milieux naturels et peut ouvrir droit à des exonérations fiscales partielles sur la taxe foncière non bâtie (TFNB).



Une mare présente chez un propriétaire privé dans le marais.

La Cordulie à corps fin

La Cordulie à corps fin, une libellule, observée en 2002, par Thierry LEROY, odonatologue régional, sur le marais du Cassan a fait l'objet de prospection au cours de l'été 2011. En effet, la donnée datant de neuf ans, il s'avérait indispensable de vérifier si l'espèce était toujours présente sur le marais par la recherche d'adulte en vol ainsi que d'exuvie (enveloppe restant après l'émergence de l'insecte adulte).

Sa présence n'a pas pu être confirmée malgré la présence de milieux favorables au niveau de certains plans d'eau bordés d'arbres. Sa présence dans le bassin d'Aurillac laisse cependant l'espoir qu'elle puisse un jour se réinstaller au cœur du marais sous réserve de la conservation des milieux favorables. Des prospections ultérieures seront peut être à envisager.

Ce travail a permis dans un même temps de confirmer l'intérêt du marais pour ce groupe par l'observation de 27 autres espèces de libellules dont 6 rares.



La Cordulie à corps fin

Etudes d'espèces mal connues

Parmi les informations recueillies pour la rédaction du DOCOB, un certain nombre d'espèces animales relevant de la Directive Habitats, donc rares ou en régression à l'échelle de l'Europe ont été identifiées comme présentes sur le marais. Cependant, ces données étant anciennes ou incomplètes, deux études ont été engagées dès la première année de mise en œuvre et confiées au CPIE de Haute-Auvergne.

Les milieux favorables à la Cordulie à corps fin : certains plans d'eau bordés d'arbres.



Méandres naturels d'un ruisseau propices à la diversité animale et végétale.



Les batraciens

Le Triton marbré, espèce de l'annexe IV de la Directive Habitats, signalée en bord de site à la suite d'une étude d'impact a permis d'identifier ce potentiel dans le DOCOB et surtout la méconnaissance de ce groupe. Aussi dès 2011, une étude sur les batraciens présents dans le marais a été confiée au CPIE de Haute-Auvergne. Cette étude de terrain réalisée entre mars et mai 2011 avec des prospections diurnes et nocturnes a permis d'identifier 9 espèces dont 7 relevant de la Directive Habitats sur 20 sites. Concernant le Triton marbré, six nouveaux sites ont été découverts dans le marais. Le marais accueille une grande diversité de batraciens indicateurs de l'état des milieux naturels et aquatiques en raison d'une grande diversité de milieux présents sur le marais. En parallèle de cette étude, la participation du CPIE à une étude nationale de recherche de la Chytridiomycose, une maladie infectieuse provoquée par un champignon et entraînant une mortalité massive chez les amphibiens, a permis le prélèvement au sein du marais pour analyse et voir si cette maladie est présente au sein de ce territoire. Les résultats lorsqu'ils seront connus seront communiqués par l'intermédiaire de cette lettre. A suivre donc...



Le Triton marbré



] Site Natura 2000

Marais du Cassan et de Prentegarde



Cette passerelle préserve les zones humides du piétinement et permet aux visiteurs de découvrir le marais tout en le respectant.

Les prochains rendez-vous

Une poursuite du travail engagé en 2011 concernant l'élaboration d'un contrat Natura 2000 non productif pour la restauration de prairies à Molinie en cours d'enfrichement est prévue en 2012.

Un site internet avec de nombreuses informations propres au site Natura 2000 Marais du Cassan et de Prentegarde devrait prochainement être construit.

En attendant, vous pouvez retrouver des informations relatives au Marais et à Natura 2000 sur les sites des mairies de Saint-Paul-des-Landes et de Saint-Etienne-Cantalès.

- **Sur les liens suivants :**

<http://saint-etienne-cantales.fr>, rubrique l'eau au pays, puis marais du Cassan/présentation-du-site

www.saint-paul-des-landes.fr, rubrique Les Marais

- **Sur les sites des services de l'Etat :**

www.cantal.equipement-agriculture.gouv.fr/marais-de-cassan-et-de-prentegarde-a876.html

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/fr8302003-marais-de-cassan-et-de-a930.html

www.cen-auvergne.fr, rubrique Sites à découvrir, puis Cantal.

- **Sur le site du CEN Auvergne :**

www.cen-auvergne.fr, rubrique Sites à découvrir, puis Cantal.



Marais du Cassan et de Prentegarde, ambiance de savane africaine grâce à la prairie à Molinie parsemée de Pins.



Prairie à Molinie en cours d'embroussaillage certains par la Bourdaine.

Le site en quelques chiffres

- 3 communes concernées sur 507 hectares :
Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Paul-des-Landes
- 8 habitats naturels + 15 espèces d'intérêt communautaire (dont 5 en annexe II)

] POUR PLUS D'INFOS



Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Structure animatrice :



SIVU Auze Ouest-Cantal
Mairie de Saint-Etienne-Cantalès
15110 Saint-Etienne-Cantalès
Tél : 04 71 46 31 40
Fax : 04 71 46 42 10
sivu.auze-ouest-cantal@laposte.net

Opérateur technique :



CEN Auvergne
Rue Léon Versepuy
63200 Riom
Tél : 04 73 63 18 27
Fax : 04 73 64 03 73
cen-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr

Services de l'Etat :



DREAL Auvergne
7 rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 43 16 00
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

] **Jean-Pierre Dabernat**
Président du SIVU Auze Ouest
Cantal, Adjoint au maire de ST
ETIENNE CANTALÈS

Fête de la nature 2011

Un beau succès pour la Fête de la Nature à la découverte du Marais du Cassan et de Prentegarde

Le Marais du Cassan et de Prentegarde (communes de Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès et Saint-Paul-des-Landes) a accueilli le samedi 21 mai la 5^{ème} Fête de la Nature. Cette manifestation, organisée par le CPIE de Haute Auvergne en partenariat avec le SIVU Auze Ouest-Cantal et EDF, a réuni plus d'une centaine de personnes curieuses de découvrir les nombreux secrets de cette vaste zone humide.

Les deux animateurs du CPIE ont fait découvrir les ambiances si particulières du Marais avec ses libellules colorées, ses chants d'oiseaux et ses plantes caractéristiques dont la célèbre Droséra, plante carnivore des tourbières que beaucoup ne s'attendait pas à trouver si près d'Aurillac.

Cette journée a été l'occasion de faire connaître au public nombreux l'ensemble des actions dont le marais fait l'objet à l'initiative du SIVU Auze Ouest-Cantal et avec l'aide de différents partenaires comme le CPIE de Haute Auvergne, le CEPA, l'ONF, le Conseil Général...

La gestion des milieux humides et l'intérêt de leur protection pour la gestion de la ressource en eau ont suscité beaucoup de questions.

Malgré le manque d'eau du printemps 2011 dans le Marais, ces balades ont baigné dans la bonne humeur permettant d'allier sensibilisation à la richesse et à la fragilité des zones humides et plaisir de la découverte d'une flore et d'une faune exceptionnelles.

Environnement

La buse

La buse aura fait parler d'elle une bonne partie du printemps 2011 à SAINT PAUL DES LANDES.

Ce rapace, qui appartient à une espèce protégée, est commun en France et ses attaques sur l'homme sont en général assez rares.

Toutefois, pour défendre sa progéniture contre d'éventuels agresseurs, celle qui avait élu domicile aux alentours de RADAI au mois de mai s'est attaquée à plusieurs reprises aux cyclistes et aux joggeurs qui passaient, quelques mètres en dessous, un peu trop proche de son nid.

Si certains en ont été simplement pour une belle frayeur, d'autres ont eu droit à quelques égratignures sur le cuir chevelu...

Le ragondin

Le ragondin ou castor des marais est un mammifère rongeur herbivore originaire d'Amérique du sud qui est aujourd'hui bien présent en France, notamment dans le marais Poitevin, ou la Camargue.

Craignant les hivers rigoureux, il adore vivre dans les milieux aquatiques d'eau douce, dans les fossés et les canaux reliant les marais, où il creuse de très longs terriers.



Il est à penser que ce rongeur apprécie particulièrement les conditions de vie sur la commune et y a trouvé les éléments indispensables pour son développement. Depuis plusieurs années en effet il n'est pas rare d'en découvrir dans les fossés ou le long des ruisseaux qui serpentent les prés jusqu'aux marais.

Souvent chassé en tant que nuisible, le ragondin est également chassé pour sa peau et même pour sa viande : dans certaines régions, le pâté de ragondin fait partie des plats traditionnels ...

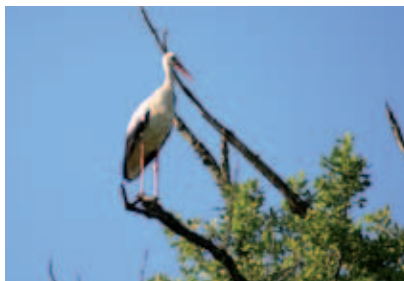
Il est classé, au même titre que l'écrevisse américaine ou le rat musqué, des cinq espèces classées en 2011 dans la catégorie « *invasive* » dans le rapport Natura 2000 sur le marais du Cassan et de Prentegarde.

Les cigognes

Signe avant coureur d'un hiver exceptionnel ou simple hasard des routes migratoires, toujours est-il qu'après que certaines aient été repérées du côté de Lintilhac au milieu de l'été, c'est un vol d'une trentaine de cigognes qui a fait escale le 2 septembre 2011 dans le bourg de SAINT PAUL DES LANDES.

Ces grands échassiers de presque deux mètres d'envergure ne sont pas passés inaperçus lorsque le vol s'est disloqué en début de soirée et que chaque oiseau est venu se percher sur un toit de maison, une cheminée ou un poteau électrique afin d'y reprendre quelques forces l'espace d'une nuit.

Au matin, et après s'être regroupées en vol, les cigognes ont survolé une dernière fois l'ouest du village avant de poursuivre leur longue route.



] Réserve foncière

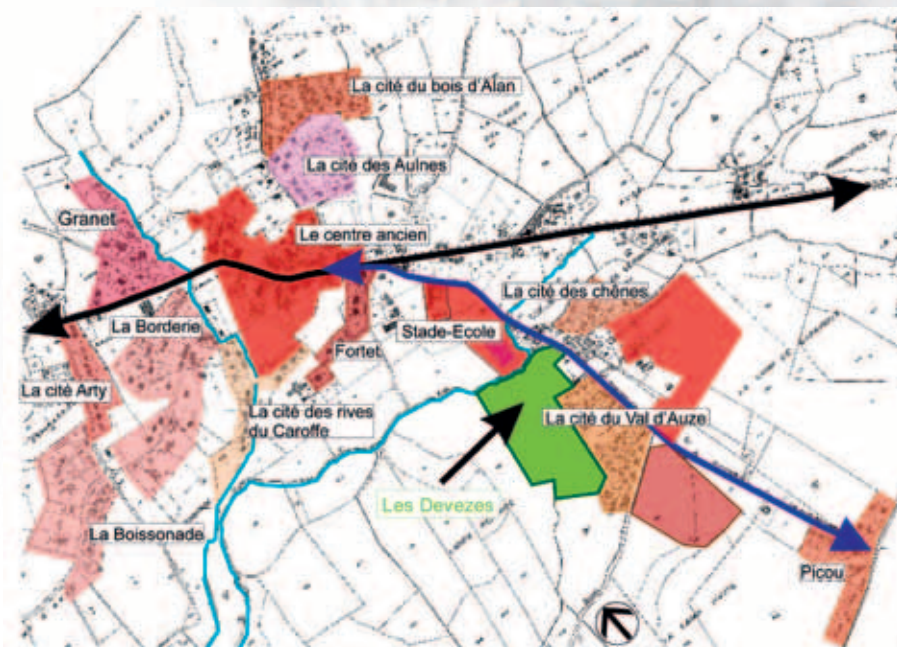
Les Devèzes, un nouveau quartier en projet !

Cédé en 2006 par Jeannette et Louis Gibiard, les Devèzes, terrain de 4,95 ha est devenu la réserve foncière de la Commune. Situé au sud du bourg, à proximité du quartier du Val d'Auze et de la Camp Haute, mais aussi du groupe scolaire et de la zone de sport du terrain de football, ce vaste espace s'apprête à recevoir des constructions.

Le Conseil municipal a demandé au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement) de réaliser une étude préalable destinée à inscrire cette opération future dans une démarche d'aménagement durable, avec une vision urbaine environnementale et qualitative.

Actuellement en cours d'élaboration, le résultat de cette étude servira de schéma directeur à partir duquel s'ouvriront, par tranches successives, des zones constructibles.

Au cours de 2012, le schéma d'aménagement sera adopté.



] Urbanisme

Evolution de la commune en 2011

Durant l'année 2011, il a été enregistré 19 permis de construire (dont 10 concernant la construction de maisons individuelles), 32 certificats d'urbanisme opérationnels ou d'information, ainsi que 30 déclarations préalables de travaux (exemptées de permis de construire).

L'Office HLM réalise la construction de 6 habitations destinées à la location aux Rives du Caroffe.

Au vue de ces résultats, notre commune reste donc bien en évolution relativement constante à ce jour.

Nous faisons encore un nouvel appel de réglementation concernant les constructions d'abris de jardin, garages, piscines, clôtures ...qui nécessitent effectivement une déclaration préalable.

Tous renseignements utiles sont fournis à ce sujet à la mairie par le personnel et les conseillers municipaux concernés.

L'adjoint au maire en charge de l'urbanisme,
Jean Garrouste

*Saint Paul
des Landes*

Compostage individuel, tri sélectif



Une nécessaire prise de conscience

A l'initiative de la municipalité de Saint-Paul-des-Landes et en partenariat avec la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, une réunion publique sur le compostage individuel et le tri sélectif s'est tenue jeudi 17 mars, à la salle polyvalente de Saint-Paul-des-Landes. En présence de Jacques Mézard, Président de la CABA, de Florence Marty, Conseillère Générale du Canton d'Aurillac II, de Jean-Pierre DABERNAT, Maire de Saint Paul des Landes et de plusieurs élus du Conseil municipal, elle a réuni un grand nombre de Saint-Paulois. La responsable du service Environnement de la CABA, Frédérique Musiedlak, a présenté l'opération compostage lancée en 2005, ainsi que les principes de base du tri sélectif aux personnes présentes.

L'objectif de l'opération de compostage individuel est de réduire les déchets à la source. En effet, 30% des déchets de la maison et du jardin sont compostables, ce qui permet de recycler et de réduire d'autant les déchets collectés et traités.

D'après une évaluation réalisée en 2008 et en l'appliquant au nombre de participants actuels, on peut évaluer à 152 tonnes par an (sur l'ensemble du territoire de la CABA) la quantité de déchets ainsi détournés de la collecte.

Pour intégrer cette opération, rien de plus simple : il suffit de signer la charte du compostage auprès de la CABA. Vous pouvez télécharger le formulaire sur internet. Un « bio-seau »

(seau réservé aux déchets à composter) et un « Guide du compostage » vous seront remis dès votre inscription. Une livraison collective des commandes à Saint-Paul-des-Landes est prévue suite à la réunion. Vous pouvez en bénéficier en vous inscrivant rapidement.

Le deuxième élément de la réunion était l'incitation au tri sélectif.

En effet, trier ses emballages ménagers, journaux-magazines, verres et autres résidus est aujourd'hui devenu primordial.

Le tri sélectif permettant d'économiser les matières premières et participant ainsi à une meilleure gestion des déchets, chacun se doit donc, par des gestes simples, de prendre part à la protection de l'environnement et des ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables.

Pour trier, les habitants de Saint-Paul-des-Landes disposent de neuf colonnes d'apport volontaire : trois pour le verre, trois pour les emballages et trois journaux/magazines. Elles sont réparties sur deux points d'apport volontaire, à proximité de la salle polyvalente et des ateliers municipaux.

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) et les DMS (déchets ménagers spéciaux) doivent être déposés dans une déchetterie spécialisée, celle des Quatre-Chemins. Le dépôt est gratuit pour les particuliers.



Certains Français restent totalement hermétiques à l'idée de trier leurs déchets. Sur la commune, des riverains se plaignent que les conteneurs à ordures ménagères débordent et que des déchets sont éparpillés dans leurs enclos. Les conteneurs à ordures ménagères, sont dimensionnés en fonction du nombre de ramassages (un ou deux par semaine) et du nombre de personnes qui résident à proximité directe d'un point de collecte. En France, chaque personne produit près d'un kilogramme de déchets par jour (équivalent à 6 litres). Les conteneurs sont dimensionnés sur cette base et en aucun cas ne seront sur-dimensionnés.

Lorsque un conteneur déborde, on constate qu'il contient des déchets qui ne devraient pas être dedans : cartons, bouteilles, gravats, déchets verts, électroménagers.....

Une benne à ordure de la CABA a même dû être vidée en urgence sur un délaissé à Prentegarde car les déchets s'étaient enflammés. Les pompiers ont dû intervenir. Des cendres de bois incandescentes avaient été déposées dans un conteneur !

Le tri sélectif des ordures ménagères est primordial pour l'environnement, mais pour l'instant nul ne peut y être forcé et on fait confiance à la conscience et au bon sens de chacun.

Globalement, on ne peut qu'être d'accord avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement qui prévoit de réduire la production de déchets et d'ordures ménagères. Aujourd'hui, chaque Français produit 390 kilos de déchets par an, deux fois plus qu'il y a 40 ans ! Sans oublier les 200 kilos par personne et par an apportés directement dans les déchetteries.

On ne peut pas continuer comme ça et c'est pourquoi le Grenelle cherche à juste titre à diminuer de 7% la quantité de déchets produites dans les cinq prochaines années, soit cinq kilos en moins par personne et par an.

Rapport annuel sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Publié pour l'année 2010 par la CABA, ce rapport met en avant une moindre prise de conscience des SAINT PAULOIS dans la nécessité du tri sélectif.

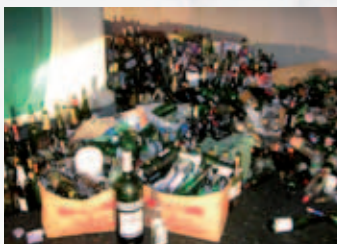
Le rendement des 2 points verts est le suivant:

Emballages: Le rendement est de 7,7 kg/hab en 2010 contre 8,25 kg/hab en 2009 et 7 kg/hab en 2008. Ce résultat un peu décevant demeure supérieur à la moyenne de la CABA (7.02 kg/hab) et place la commune au 8^e rang des communes de la CABA.

Journaux magazines: Le rendement est en baisse à 19 kg/

Sur la commune, il existe deux points d'apports volontaires; tous les déchets autres que les déchets autorisés dans ces conteneurs, doivent être apportés par vos soins à une des deux déchetteries de la CABA.

Il est ainsi formellement interdit de déposer, comme c'est très souvent le cas, des déchets autour des conteneurs et en particulier des cartons.



**L'Adjoint au Maire,
Serge Gamel**



hab en 2010 contre 20,84 kg/hab en 2009 et 24 kg/hab en 2008. Ce chiffre en net retrait depuis 4 ans est inférieur à la moyenne de CABA (20.6 kg/hab) et place la commune au 15^e rang des communes de la CABA.

Verre: Le rendement est là encore en baisse à 29,43kg/hab en 2010 contre 33,19 kg/hab en 2009 et 28 kg par habitant en 2008. Ce résultat inférieur à la moyenne de la CABA (32,3 kg/hab) fait rétrograder la commune du 6^e au 15^e rang des communes de la CABA .

] Déchetteries

Déchetterie de l'Yser
rue de l'Yser, 15000 AURILLAC
Tél : 04 71 64 51 08
Tél : 04 71 64 51 08

Déchetterie des Quatre Chemins
Z.A des Quatre Chemins, 15250 NAUCELLES
Tél : 04 71 43 05 76
Elles sont ouvertes du lundi au samedi,
sans interruption de 8h30 à 18h30.

	Tonnages	Kg / Habitant	Gisement estimé kg / Habitant	Taux de recyclage	Positionnement Moyenne nationale
Verre	42,26	29,4	41,3	71,26%	- 1,5 Kg / hab
Emballage	11,08	7,7	35	22,05%	- 4,5 Kg / hab
Papiers	27,23	19,0	44,8	42,33%	- 6,0 Kg /hab

] Budget 2011 de la commune (Conseil Municipal du 3 mars 2011)

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Charges à caractère général	223 550 €	Produits des services	47 900 €
Charges de personnel	370 720 €	Impôts et taxes	397 500 €
Autres charges	105 619 €	Dotation et participation	344 481 €
Atténuation de produits	17 974 €	Autres produits	23 500 €
Charges financières	65 828 €	Atténuations de charges	32 000 €
Dépenses imprévues	40 190 €	Travaux en régie	30 000 €
Virement de la sect. d'invest.	153 688 €	Produits financiers	1 300 €
Opération d'ordre entre section	13 512 €	Excédent reporté 2010	114 400 €
Total	991 081 €	Total	991 081 €

Section d'investissement (y compris les restes à réaliser de 2010)

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Charges financières	90 200 €	Opération d'ordre entre section	13 512 €
Subvention budget Zone artisanale	70 000 €	Virement de la sect. de fonct.	153 688 €
Achat de matériel et mobilier	16 600 €	Affectation exercice 2010	154 262 €
Travaux de voirie	214 500 €	FCTVA	81 000 €
Médiathèque	2 100 €	TLE	23 000 €
Ecole	7 000 €	Emprunts 2010 (restes à réaliser)	250 000 €
Bâtiments communaux	446 250 €	Emprunts 2011	178 000 €
Eclairage public	57 900 €	Participations voies réseaux	10 000 €
Cœur de Village	15 000 €	Cessions de terrains	35 000 €
Travaux en régie	30 000 €	Subventions Cœur Village	90 000 €
Excédent reporté	204 512 €	Subventions bâtiments communaux	164 500 €
		Cautions	1 100 €
Total	1 154 062 €	Total	1 154 062 €

Conseil Municipal du 3 mars 2011

Comptes de gestion et Comptes administratifs 2010.

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion et comptes administratifs 2010 de la Commune, les budgets annexes du Lotissement des Rives du Caroffe II, et de la zone d'Activités Artisanales.

Compte administratif 2010 du budget principal de la Commune :

Fonctionnement	Montant
Prévu en dépenses et recettes	1 110 570,00 €
Réalisé en dépenses	843 271,22 €
Réalisé en recettes	1 111 934,16 €
Soit un excédent de fonctionnement	268 662,94 €

Investissement	Montant
Prévu en dépenses et recettes	1 432 636,00 €
Réalisé en dépenses	783 929,93 €
Réalisé en recettes	579 418,54 €
Reste à réaliser en dépenses	431 250,00 €
Reste à réaliser en recettes	481 500,00 €

L'excédent de la section de fonctionnement	Montant
En financement à la section d'investissement	154 261,39 €
En report à la section de fonctionnement	114 401,55 €
Total	268 662,94 €

Compte administratif 2010 du budget annexe du Lotissement des Rives du Caroffe II :

Fonctionnement	Montant
Prévu en dépenses et recettes	27 877,00 €
Réalisé en dépenses	15 530,81 €
Réalisé en recettes	24 958,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	9 427,19 €

Compte administratif 2010 du budget annexe de la Zone d'Activités de la Camp de Garrigoux :

Fonctionnement	Montant
Prévu en dépenses et recettes	635 751,00 €
Réalisé en dépenses	720,74 €
Déficit de fonctionnement reporté	720,74 €

Transfert de domanialité de délaissé de la Route Départementale 61 au lieu dit les Bruyères de Prentegarde.

L'aménagement de la Route Départementale n° 61, a créé, au lieu dit les Bruyères de Prentegarde, une portion de route qui n'a plus d'intérêt pour la voirie départementale.

Les services du Conseil Général proposent à la Commune le transfert dans le domaine public communal, de ce terrain. La proposition est adoptée par le Conseil municipal.

Projet de programme local de l'habitat 2011/2016.

L'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2011-2016 a été décidée par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac par délibération du 30 Septembre 2008 et arrêtée par délibération du Conseil Communautaire dans sa séance du 6 Décembre 2010.

Ce document définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

*Saint Paul
des Landes*

Le P.L.H. comprend 3 parties :

1- Le diagnostic, qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'AURILLAC.

2- Les orientations stratégiques de la politique de l'habitat à définir sur les communes de l'agglomération :

- Réhabiliter l'habitat prioritairement sur les secteurs desservis en assainissement collectif, transport en commun et autres services de proximité ;
- Conforter le pôle urbain et les pôles relais et organiser l'offre sur les autres communes pour l'adapter aux besoins des familles et au potentiel des équipements présents ;
- N'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation dans les sites prioritaires que s'ils permettent une densité suffisante pour proposer des services en tenant compte des bourgs existants ;
- Proposer des offres adaptées aux ménages les plus défavorisés et améliorer la qualité de l'offre de logements.
- Inscrire le PLH dans une démarche de développement durable.

3 - Le programme d'actions territorialisées décline

- La mise en œuvre d'une programmation diversifiée de logements permettant l'optimisation des équipements publics ;
- Le renouvellement des outils d'intervention pour enrayer les processus de dégradation des quartiers anciens et centraux d'Aurillac ;
- La poursuite d'une politique de réhabilitation du parc privé et notamment les actions de lutte contre la précarité énergétique ;
- Le développement de l'offre de logements sociaux visant à permettre notamment de rattraper le retard des communes ne respectant pas les obligations de la loi SRU ;
- l'hébergement et le logement des publics fragiles (logements personnes âgées, foyers jeunes travailleurs, gens du voyage en voie de sédentarisation, résidences étudiantes ...)
- la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat : Communication - suivi évaluation.

Un document « *Annexes* » joint au document principal présente la programmation détaillée du PLH, la participation financière de la CABA, la programmation spatialisée du PLH ainsi qu'une réflexion sur la faisabilité du programme et sur les documents d'urbanisme.

Concernant la Commune de SAINT PAUL DES LANDES, le PLH prévoit pour les 6 années à venir 73 constructions neuves et 18 réhabilitations.

Suite à cet exposé, et conformément aux dispositions de l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal, après avoir délibéré émet un AVIS FAVORABLE sur le projet Programme Local de l'Habitat 2011-2016 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Travaux d'aménagement des abords de la Rue du Val d'Auze et de la Route de Lacapelle Viescamp : demandes de subventions.

Le Conseil Municipal a, par délibérations en date du 28 mars 2008 et 12 novembre 2009, validé les études d'aménagement de la Rue du Val d'Auze et de la Route de Lacapelle Viescamp (RD 53 et 64).

Le projet du Conseil Municipal vise à sécuriser le cheminement des piétons, le long de ces deux axes.

Les travaux consistent :

- A traiter des trottoirs et des abords du domaine public (cheminement, places de stationnement),
- A reprendre des réseaux d'eaux pluviales,
- A recalibrer la chaussée.

Le montant de ces travaux TTC est estimé à 131 483 € ; la maîtrise d'œuvre est pour sa part estimée à 7 221 €.

Après délibération, le Conseil Municipal sollicite de M. le Préfet du Cantal, au titre de la DETR et de M. le Président du Conseil Général au titre du programme des amendes de police des aides aussi conséquentes que possible pour la réalisation de ces travaux.

Achat d'un défibrillateur.

Dans le cadre de la Charte départementale pour le développement du sport dans le Cantal, le Conseil Général propose d'apporter une aide lors de l'acquisition d'un défibrillateur placé dans une enceinte sportive.

La Commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% dans la limite d'un coût de 1 500€ (boîtier d'installation compris), sous réserve de la présence d'éducateurs sportifs formés à l'utilisation de ce matériel ou de personnes volontaires.

L'Association des Maires de France propose la mise en place de sessions de formation à l'utilisation de DSA, dispensées par les associations de secouriste (Protection Civile, Croix Rouge, Sapeurs Pompiers).

La Commune de SAINT PAUL DES LANDES est déjà dotée d'un défibrillateur, mais compte tenu que certains équipements sportifs sont éloignés du bourg, il est proposé d'acquérir un 2ème DSA et une armoire murale chauffante.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de l'achat d'un défibrillateur et d'une armoire murale chauffante, s'engage à recenser les personnes volontaires pour suivre les sessions de formation nécessaires à l'utilisation de ce matériel.

Animations culturelles organisées par la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES.

Un concert de musique africaine avec le groupe Mazavaté est organisé le vendredi 1^{er} avril 2011.

Le Conseil Municipal, fixe comme suit les tarifs des entrées :

- soirée adulte : 5 Euros,
- Soirée jeune : plus de 10 ans : 2 Euros,
- Enfant moins de 10 ans : gratuit

Conseil Municipal du 15 avril 2011

Vote des budgets primitifs 2011. Budgets 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Compte administratif 2010 du budget principal de la Commune :

	Montant
Section de fonctionnement	991 081,00 €
Section d'investissement	1 154 062,00 €

Les principales opérations de la section d'investissement, sont en dépenses	Montant
Opérations financières : remboursement de la dette	89 100,00 €
Opérations non individualisées	
Mobilier et matériel	16 000,00 €
Travaux régie	30 000,00 €
Subvt au budget annexe de la zone d'activités	70 000,00 €
Solde d'exécution	204 512,00 €
Opérations	
Médiathèque : (restes à réaliser)	2100,00 €
Travaux bâtiments : (aménagement et équipements de locaux conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, études diverses)	446 250,00 €
Voirie : (Rue du Val d'Auze et Route de Lacapelle Viescamp, enrochement du ruisseau du Caroffe, restructuration de voirie au Bac)	214 500,00 €
Ecole : (mobilier divers)	7 000,00 €
Cœur Village (fin travaux Grande Rue et lavoir)	15 000,00 €
Eclairage public	57 900,00 €

Recettes	Montant
FCTVA	81 000 €
TLE	23 000 €
Excédent de fonctionnement	154 262 €
Autofinancement	190 000 €
Amortissement	7 200 €
Emprunt	178 000 €
PVR des Hirondelles	10.000 €
Subventions Cœur de Village en restes à réaliser	90 200 €
Subventions demandées et restes à réaliser aménagement de locaux	161 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases d'imposition et du produit attendu, décide compte tenu de l'augmentation sensible des bases décidée par l'Etat, de ne pas augmenter les taux des diverses taxes pour 2011 qui resteront donc comme suit : **Taxe d'Habitation 14,11 %**, **Taxe Foncière Bâti 20,12 %**, **Taxe foncière non bâti 81,77 %**.

Les Durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans, des frais d'études non suivies de réalisation obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans. Par délibération en date du 31 mars 1992 le Conseil Municipal a fixé les durées d'amortissement des biens mobiliers de la commune. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe à 5 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipements.

Examen et vote des subventions attribuées aux différentes associations.

Programme d'économies d'énergie sur l'éclairage public :

Les élus de SAINT PAUL DES LANDES, soucieux de mener une politique de réduction de la facture énergétique et dans le même temps de mettre en place une démarche de développement durable, ont sollicité le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal pour un projet répondant à ces deux objectifs.

Il est décidé de la réalisation des travaux liés à une modification de l'Eclairage public au bourg chiffrés par le syndicat à 25 501,95 € HT, financés à hauteur de 50% par le Syndicat, la part restant à charge de la commune étant de 12 751 €.

Budget annexe du Lotissement des Rives du Caroffe

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 6 428 €, correspondant aux derniers travaux à réaliser sur les lots de l'Office Public de l'Habitat.

Le Budget annexe de la Zone d'activités de la Camp de Garrigoux.

Il est adopté pour un montant de 445 000 €. **Le Conseil Municipal accorde une garantie partielle à hauteur de 50 % pour les prêts PLUS, PLUS FONCIER, PLAI, PLAI FONCIER** réalisés par l'office Public de l'Habitat du Cantal pour la construction de six pavillons au Lotissement des Rives du Caroffe,

Délimitation du domaine public départemental dans la traverse du Village d'Escouderc.

Le Conseil Municipal approuve le plan établi par les Services du Conseil Général, faisant apparaître la délimitation du domaine public départemental dans la traverse du village d'Escouderc.

Il est décidé de l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la zone d'activités de la Camp de Garrigoux.

Conseil Municipal du 16 juin 2011

Adoption des tarifs pour l'année scolaire 2011/2012

Cantine scolaire :

- **Enfant de la Commune :**
2,55 € (2010-2011 : 2,52 €),
- **Enfant domicilié hors commune :**
3,65 € (2010-2011 : 3,62 €),
- **Adulte :**
5,20 € (2010-2011 : 5,10 €).

Garderie :

- Tarif A - 7h30-8h20 : 0,73 €
(tarif année précédente 0,72 €),
- Tarif B - 16h25-18h30 : 1,24 €
(tarif année précédente 1,23 €),
- Tarif C - Transport scolaire : 0,25 €
(tarif année précédente 0,24 €),
- Le tarif D est fixé à 0,27 €
(tarif année précédente 0,26 €). Il concerne la garderie liée à la réduction du temps scolaire, et transféré par l'Etat à la Commune.

Transports scolaires :

La participation des parents aux transports scolaires pour l'année 2011/2012 est fixée à 0,68 € par jour, par enfant (pour mémoire tarif 2010.2011 : 0,67 €).

Cession de pavillons par l'Office public de l'Habitat.

Conformément à la loi MOLLE n°2009-323 du 25 Mars 2009, relative au développement d'une offre nouvelle en accession sociale, l'Office Public de l'Habitat du Cantal souhaite proposer à ses locataires la possibilité de faire l'acquisition du pavillon qu'ils occupent.

Vu la loi du 13 Juillet 2006 portant engagement national pour le logement et comportant un volet « *accession à la propriété* », l'Office Public de l'Habitat du Cantal est tenu de solliciter l'avis du Conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DES LANDES, au titre d'un bail emphytéotique contracté entre la commune et l'Office.

Considérant que seuls les pavillons de plus de dix ans peuvent bénéficier de cette mesure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de donner un avis favorable au principe d'une éventuelle cession de

logements sachant que la valeur du terrain est rétrocédée à la commune lors de la vente au prix fixé par les Services des Domaines.

Transfert dans le domaine public communal de la voirie du Lotissement des Cipières.

Suite à l'aménagement d'un lotissement au lieu dit les Cipières à SAINT PAUL DES LANDES, M. BONAFE, a sollicité le transfert dans le domaine public communal des voies de ce lotissement. Les riverains ont, à l'unanimité, donné un avis favorable au transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, La commune ayant recueilli ces accords, le Conseil Municipal décide du transfert dans le domaine public communal des parcelles constituant la voie dénommée Rue des Cipières.

Avenant au règlement de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au règlement du service de restauration scolaire, adopté le 30 août 2005, un article précisant qu'aucun médicament ne sera administré aux enfants par le personnel communal, pendant les temps de cantine ou de garderie, hormis dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Défense des postes dans l'enseignement

Le Conseil Municipal adopte une motion pour réaffirmer son opposition face à la suppression des postes dans l'enseignement et demande le maintien des moyens affectés à l'enseignement, le respect du code de l'éducation sur l'accueil des enfants de 2 et 3 ans en zone de revitalisation rurale ainsi que la prise en compte des effectifs scolaires, l'application de la Charte des Services Publics en Milieu rural, la prise en compte des spécificités géographiques et climatiques des territoires.

Le Conseil Municipal se prononce, contre le projet de transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et des départs des trains de la ligne Clermont Ferrand Paris, demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon et considère que ce transfert en Gare de Paris Bercy consiste à créer une inégalité dans l'accès aux services publics ferroviaires entre, d'un côté, les usagers utilisant le TGV et qui auraient accès à Paris Gare de Lyon, et, de l'autre, les usagers de la ligne Clermont Ferrand Paris qui devraient utiliser la seule Gare de Paris Bercy.

Conseil Municipal du 22 septembre 2011

Décision modificative

La décision modificative proposée porte des virements de crédits entre les comptes 1068 et 1065 pour 0,61 € et 2031/15 et 2313/15 pour 3 900 €.

Attribution de subventions

Deux subventions exceptionnelles sont allouées à l'ESPL : une pour l'organisation en partenariat avec la Mairie du tournoi de sixte Ado le 24 juin 2011 pour 186 €, l'autre de 500 € à la demande de l'ESPL dans le cadre d'achat d'équipements aux 2 équipes séniors.

Tarifs des Automnales :

Les tarifs d'entrée pour les spectacles des Automnales, sont fixés comme suit :

Soirées du vendredi et samedi (spectacles tout public) :

- Adulte 1 soirée : 5 €, (tarif C),
- Enfant de plus de 12 ans : 2 €, (tarif A),
- Enfant de moins de 12 ans : **gratuit**.

Après midi du dimanche (spectacles jeune public) :

- 2 € par personne (adulte, enfant de plus ou moins de 12 ans).

Augmentation du temps de travail

Le temps de travail de 2 postes d'adjoints techniques est augmenté de 2 heures par semaine, soit respectivement 30 et 32 heures hebdomadaires.

Acquisition de la voirie des Cipières.

Par délibération en date du 16 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé du transfert dans le domaine public communal de la voirie du Lotissement des Cipières, dite Rue des Cipières.

Cette délibération doit être suivie d'un acte d'acquisition entre la Commune et M. BONAFE Jean Paul, propriétaire, pour que le transfert de cette voirie soit possible. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Achat de parcelles aux Rives du Caroffe.

Le Conseil Municipal a acquis en 2006 des parcelles appartenant à la SA Sud Massif Central Promotion Immobilière et Aménagement, où a été réalisé le Lotissement des Rives du

Caroffe II.

Lors de cette cession 2 parcelles n'ont pas été prises en compte.

La SA Pierres et Territoires de France Sud Massif Central, propose à la Commune la cession à l'Euro non recouvert de ces deux parcelles de 831 et 623 m². Accord est donné à cette proposition.

Bureau de poste : Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame la Directrice Départementale de la Poste du Cantal qui propose la transformation du bureau de poste de SAINT PAUL DES LANDES en Agence postale. Les élus donnent un accord de principe et souhaitent que lors d'une prochaine réunion la Directrice de la Poste vienne exposer ses arguments.

Communication est faite des entreprises retenues pour les travaux d'aménagement d'une salle et la mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux.

Lot	Nature des travaux	Entreprises	Adresse	Montant HT
n°1	maçonnerie gros œuvre	CANTAL CONSTRUCTIONS	6 rue Carnot 15000 AURILLAC	69 484,60 €
n°2	Charpente ossature menuiserie bois	SARL CARRIER/Ets BONAL	Rue E. Pages 15800 VIC sur CERE	55 020,30 €
n°3	ossature acier /serrurerie	ACC	Bargues 15130 SANSAC DE MARMIESSE	25 666,70 €
n°4	couverture zinc et tuiles	JM AUBERT	Besse 15130 YTRAC	25 024,95 €
n°5	menuiseries extérieures aluminium/vitrierie	SARL MAZET et Fils	138 avenue de Conthe 15000 AURILLAC	41 059,00 €
n°6	cloisons/plafonds/isolation/peintures /revêtements	SA ROQUES	58 avenue Charles De Gaulle 15000 AURILLAC	29 856,13 €
n°7	chapes revêtements carrelage/faïences	BRUNHES JAMMES	1 rue Jacquard 15000 AURILLAC	11 436,80 €
n°8	chauffage/eau chaude /sanitaires/ventilation	SARL CANCHES et Fils	12 rue des Chênes 15250 SAINT PAUL DES LANDES	22 251,38 €
n°9	électricité courants faibles/forts/alarme incendie	SARL P. LARROUSSINIE	ZA les Camps 15130 LAFEUILLADE en VEZIE	48 945,72 €
n°10	plate forme élévatrice /ascenseur	KONE	ZI avenue de la Tour de la Loyre 19360 MALEMORT sur CORREZE	19 900,00 €

Conseil Municipal du 18 novembre 2011

Décisions modificatives.

Le Conseil Municipal, adopte des décisions modificatives sur les budgets de la commune et celui du Lotissement des Rives du Caroffe. Ces modifications portent sur des réajustements de crédits.

Versement de subventions : dans le cadre du Contrat Educatif Local, deux associations ont bénéficié de subventions de la DDCSPP, service Jeunesse Sports et Cohésion Sociale, pour financer leurs projets : l'association Ré Créations et l'association de Gymnastique volontaire. Le montant de ces aides perçu par la Commune sera reversé aux deux associations.

Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires.

Autorisation est donnée au Président du centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal de signer un avenant au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel souscrit auprès de la compagnie AXA. Les garanties concernent le décès, l'accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, congé de longue maladie- congé de longue durée, maternité. Le taux de cotisation de 4,47% est porté à 5,14% à compter du 1^{er} janvier 2012.

Saint Paul
des Landes

Taxe d'aménagement.

L'article 28 de la loi de finances rectificative 2010 réforme la TLE (taxe locale d'équipement) et instaure à compter du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement, qui se substitue à la TLE, à la taxe du CAUE et la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles.

Au 1^{er} janvier 2015, elle remplacera également la PVR (participation pour voies et réseaux).

Le Conseil Municipal de SAINT PAUL DES LANDES, avait par délibération instauré la TLE, au taux de 2%. Le produit de cette taxe, comme celui de la Taxe d'Aménagement est destiné à financer les équipements publics de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal décide de fixer à 2,5% le taux de la Taxe d'Aménagement.

La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible.

Classement dans le domaine public communal des parcelles constituant l'Allée de Moinac.

Les parcelles constituant l'Allée de Moinac, cadastrées section AC n° 118, 126, 127,128, 129, 130,132, 135 et 136 de contenance : 42, 386, 149, 322, 22, 205, 2, 289 et 247 m² étant affectées à la circulation et constituant la voie publique et ses dépendances, il est décidé conformément Articles L.2111-1 et L.2111-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques, de les incorporer dans le domaine public communal.

Transfert dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement du « Domaine de la Camp Haute »

Suite à l'achèvement des travaux du lotissement du « *Domaine de la Camp Haute* » il est décidé d'incorporer dans le domaine

public communal la parcelle AI n°66, d'une contenance de 4 320 m², constituant l'assiette foncière des équipements communs (voirie, stationnement, chemin piéton, espaces verts).

La cession de cette parcelle se fera à l'Euro non recouvré, les frais d'acte notarié étant à la charge de La SARL LA CLE DES CHAMPS.

Plan Local de l'Habitat.

Un avis favorable est donné sur le projet de PLH modifié suite à la prise en compte des demandes motivées de modifications présentées par le Préfet.

Transformation du bureau de poste en agence postale.

Suite à la présentation du projet de transformation du bureau de poste en agence postale par Madame la Directrice Départementale de la Poste du Cantal, le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'engager des négociations avec la poste afin que le coût du transfert soit compatible avec les possibilités financières de la commune, pour aménager un local et financer le service.

Demandes de subventions pour l'achat des terrains de la zone d'activités de la Camp de Garrigoux.

Décision est prise de solliciter des subventions pour l'acquisition des terrains destinés à l'aménagement de la zone d'activité de la Camp de Garrigoux. Seront sollicités le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général du Cantal et le Président de la CABA au titre de la convention de développement territorial passée entre le Conseil Général et la CABA.

Conseil Municipal du 15 décembre 2011

Décision modificative n°3 : Elle concerne les opérations comptables relatives à l'intégration d'études dans la réalisation de travaux.

Tarifs 2012. Il est décidé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2012, qui s'établissent donc comme suit :

	Location Salle des fêtes	Montant
Festivités familiales	Personnes de la commune : • Apéritif : • Repas	80,00 € 110,00 €
	Personnes extérieures : • Apéritif • Repas	190,00 € 280,00 €
Autres locations	Associations de la commune (après épuisement des gratuités)	60,00 €
	Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions,	350,00 €
	Expositions ventes	450,00 €
Nettoyage	Obligatoire après tout repas servi dans la salle et bal	82,50 €
Caution		400,00 €

Tarif cimetière	Montant
Concessions le m ²	40,00 €
Columbarium la case pour une durée de 30 ans	500,00 €
Dispersion cendres	350,00 €

Service de prestation d'entretien et de nettoyage des concessions en pleine terre couvertes ou non et des caveaux.

Le coût annuel pour 3 interventions : mars- avril, juin-juillet, octobre-novembre est fixé à 60 €.

Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code des Collectivités

Territoriales, le Maire est autorisé, dans l'attente du vote du Budget Primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

Création de postes :

A compter du 1^{er} mars 2012 : Poste d'agent de maîtrise principal, responsable des services techniques, chargé de renforcer l'organisation des services techniques.

A compter du 1^{er} janvier 2012 : Avancement de grade d'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

Cession de pavillons au lotissement des Aulnes.

Au titre d'un bail emphytéotique contracté entre la commune et l'Office et conformément à la loi du 13 Juillet 2006 portant engagement national pour le logement et comportant un volet « *accession à la propriété* », l'Office Public de l'Habitat du

Cantal a sollicité l'avis du Conseil municipal pour la cession de pavillons à des locataires au lotissement des Aulnes.

Un avis favorable est donné à cette proposition.

Adhésion de la Commune de CARLAT à la CABA.

Faisant suite à la volonté du législateur d'intégrer les communes isolées dans un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, le Conseil municipal de CARLAT a demandé à adhérer à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Un avis favorable est donné.

Rapports annuels 2010 sur le prix, la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public d'élimination des déchets ménagers.

Monsieur Sarnel fait l'exposé des rapports annuels 2010 relatifs au prix et à la qualité des services publics d'élimination des déchets, de l'eau et de l'assainissement.

Ce document est mis à disposition du public à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dossiers, en prend acte.

Fiscalité

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES... QU'EN EST-IL A SAINT PAUL DES LANDES ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties est due par les propriétaires ou usufruitiers des immeubles bâtis situés en France.

MAISON D'HABITATION A SAINT PAUL DES LANDES

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ②	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Taux 2009	19,92 %	%	%	15,97 %	4,77 %	%	7,99 %	
Taux 2010	20,12 %	%	%	16,61 %	4,77 %	%	7,99 %	
Adresse								
Base	1834			1834	1834		1834	
Cotisations	369			305	87		147	908
Cotisations 2009	361			289	86		145	
Cotisations 2010	369			305	87		147	
Variation en % ③	+2,22 %	%	%	+5,54 %	+1,16 %	%	+1,39 %	

TAUX COMMUNAL : + 1 %
COMMUNE : + 8 € SOIT + 2,22 %
DÉPARTEMENT : + 16 € SOIT + 5,54 %

En 2010, le taux de la taxe foncière a été augmenté par la municipalité de 1 %. Compte tenu de la revalorisation forfaitaire annuelle de la base fixée dans la loi de finances (+ 1,2 %), la part communale a augmenté de 8 € - soit 2,22 %.

Dans le même temps, la part départementale a augmenté de 5,54 %

MAISON D'HABITATION A SAINT PAUL DES LANDES

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ②	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2010	20,12 %	%	%	23,56 %	%	7,99 %	
Taux 2011	20,12 %	%	%	23,56 %	%	8,47 %	
Adresse							
Base	1871			1871		1871	
Cotisations	376			441		158	975
Cotisations 2010	369			441		147	
Cotisations 2011	376			441		158	
Variation en % ③	+1,90 %	%	%	%	%	+7,48 %	

TAUX COMMUNAL INCHANGÉ
COMMUNE : + 8 € SOIT + 1,9 %
TOTAL AUTRES COLLECTIVITÉS : + 49 € SOIT + 12,5 %

En 2011, le Conseil municipal de SAINT PAUL DES LANDES n'a pas voté d'augmentation du taux de la taxe foncière (stable à 20,12 %). La part communale augmente toutefois de 8 € par rapport à 2010 compte tenu de la revalorisation forfaitaire annuelle de la base fixée dans la loi de finances (+ 2 %).

La part régionale est transférée au département mais la part départementale progresse dans son ensemble de 16,61 % à 23,56 %, soit une hausse de 49 € représentant + 12,5 %.

Accessibilité des bâtiments publics aux personnes



La loi du 11 février 2005 oblige les collectivités dont les Mairies à adapter les bâtiments municipaux accueillant du public avant 2015 pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à tous les bâtiments publics.

Lors de sa séance du 15 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre un projet d'adaptation de tous les bâtiments accueillant du public et dépendant des services municipaux.

Un état des lieux a permis de faire le constat suivant :

- Le groupe scolaire est accessible aux utilisateurs à mobilité réduite sur la totalité des bâtiments dédiés aux classes maternelles et l'est également pour le bâtiment nouveau accueillant deux classes. Il ne l'est toutefois pas sur la partie dédiée aux classes primaires dans le bâtiment le plus ancien. En effet l'accès au sas d'entrée se fait par deux marches et deux classes se trouvent à l'étage ainsi que le bureau de la directrice.
- Les préfabriqués sont accessibles après franchissement de deux marches.
- Le restaurant scolaire est accessible.
- La Mairie est accessible au niveau de l'accueil et du secrétariat, du bureau du Maire mais elle ne l'est pas pour la salle du Conseil qui est aussi salle des mariages.
- La Médiathèque est accessible au niveau de l'accueil au niveau de l'espace exposition, elle ne l'est pas pour l'espace journaux - écoute de disques, pour l'espace enfants et l'espace informatique.
- La salle polyvalente est accessible
- L'Eglise présente plusieurs marches pour y accéder
- Les vestiaires sportifs sont accessibles, pas la tribune du stade de rugby.
- La Poste n'est pas accessible en raison de l'étroitesse de la

porte d'accès

- L'atelier municipal est accessible mais il n'est pas destiné à accueillir du public.

Le Conseil municipal a décidé de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les locaux de la Mairie.

Pour cela il a été voté la décision de créer une salle en rez de chaussée pouvant avoir plusieurs usages : réunions du conseil municipal, mariages, réunions de travail ou autres usages.

Elle sera complétée d'un ascenseur pour accéder aux étages et mettre ainsi à disposition des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le dernier étage, actuellement en partie utilisé comme grenier, sera aménagé en atelier et permettra d'offrir des conditions d'accueil beaucoup plus favorables que l'actuel préfabriqué de l'école qui devrait ensuite être supprimé.

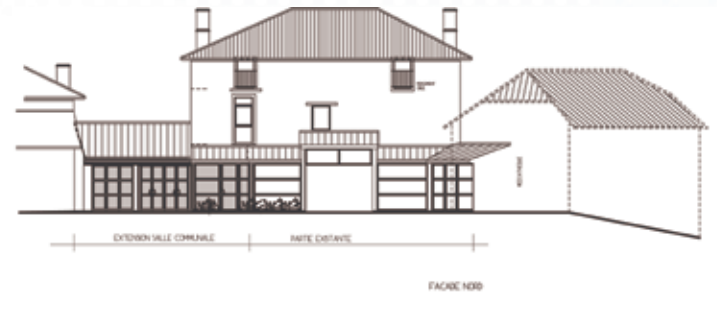
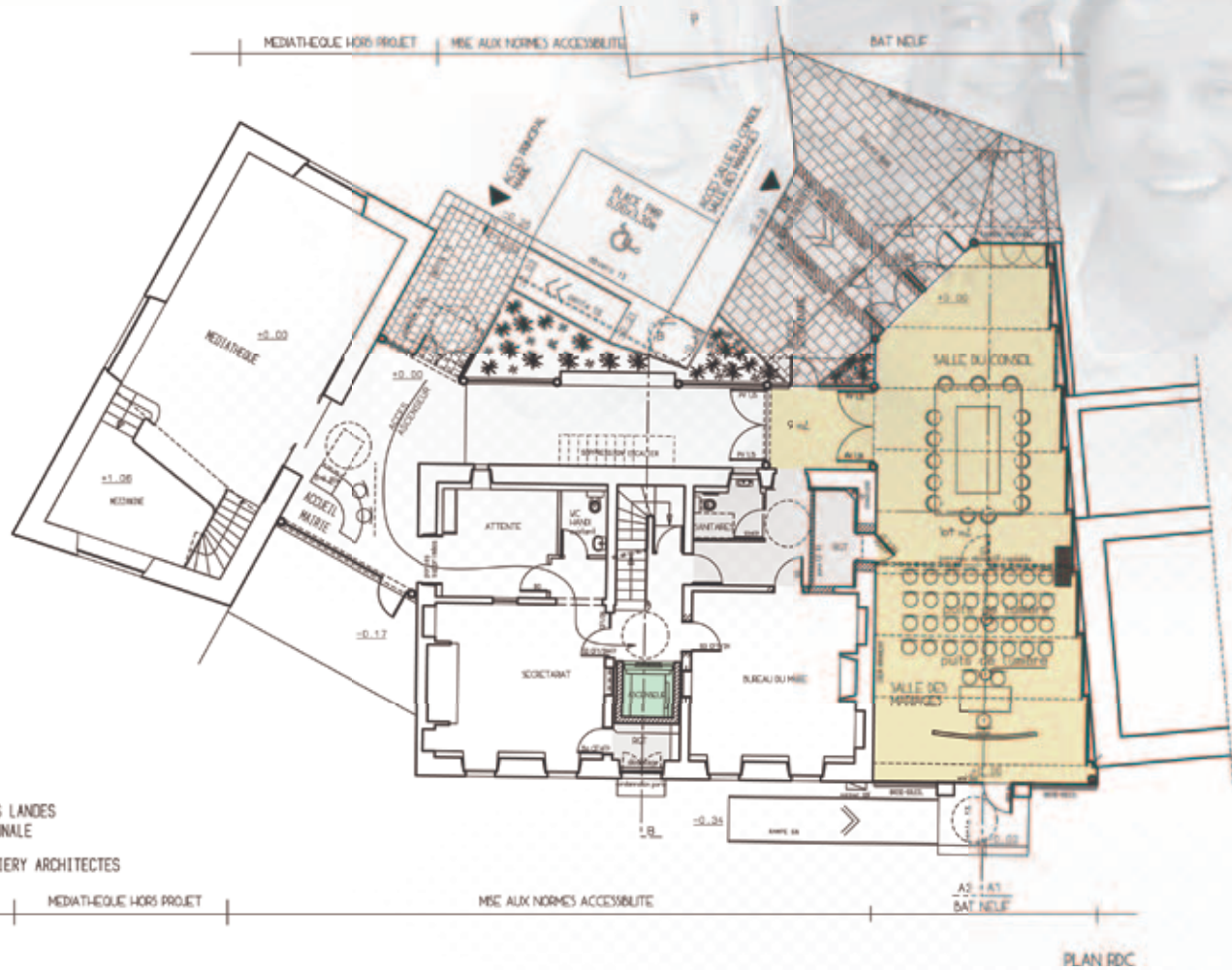
En effet les travaux nécessaires pour le réhabiliter seraient trop importants et trop onéreux. Il en est de même pour la facture de chauffage qu'il occasionne puisqu'elle est très élevée en raison du manque d'isolation et de l'état général du bâtiment.

L'autre préfabriqué devrait lui aussi être rendu inutilisable. La nouvelle salle d'activités de l'école maternelle est d'une taille suffisante pour permettre des activités actuellement réalisées dans le préfabriqué.

La conception de cette salle a été confiée au cabinet d'architectes Thierry et Bony.



nes à mobilité réduite.



Ce qui dit la loi :

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, votée le 11 février 2005 (Journal officiel du 12/02/2005) demande que « les établissements recevant du public (ERP) existants doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées ». Les obligations sont encadrées par des délais : un diagnostic doit être effectué avant le 1er janvier 2011 et les travaux réalisés au plus tard le 1er janvier 2015.

Que sont les ERP

Le terme établissement recevant du public (ERP), défini à l'article R123-2 du Code de la construction et de l'habitation,

désigne en droit français les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés (salariés ou fonctionnaires) qui sont, eux, protégés par les règles relatives à la santé et sécurité au travail.

Cela regroupe un très grand nombre d'établissements tels que les cinémas, théâtres, magasins (du plus petit à l'hypermarché), bibliothèques, écoles, universités, hôtels, restaurants, hôpitaux, gares et qu'il s'agisse de structures fixes ou provisoires (chapiteau, structures gonflables).

A ce jour seuls 5 à 15 % des bâtiments recevant du public dépendant de l'Etat ou des collectivités territoriales ont été mis aux normes pour l'accueil des personnes handicapées, alors que la loi impose que tous les bâtiments soient équipés d'ici trois ans.

*Saint Paul
des Landes*

Voirie

• Rue du Val d'Auze, Sécurité et embellissement !

L'aménagement et la restauration de la voirie communale restent une priorité.

La rue du Val d'Auze est en travaux. C'est un ambitieux projet qui a commencé par l'aménagement des cheminements piétons côté zone d'activités artisanales pour la partie qui est le prolongement de la Rue des Ecoles et côté Rue de la Camp Haute pour la partie qui précède la route de Lacapelle-Viescamp.

Une deuxième étape permettra la réalisation d'un cheminement piétons le long de la Cité du Val d'Auze, enfin une troisième tranche permettra de relier les deux parties de la Rue du Val d'Auze mais aussi la voie d'accès à la future zone d'activités Lacamp de Garrigoux II ainsi que la route de Sansac de Marmiesse au moyen d'un giratoire.

Pourquoi ces travaux ?

Pour des questions de sécurité essentiellement. En effet, après les travaux d'aménagement de la Cité de la Lacamp Haute, il est apparu de façon encore plus évidente qu'auparavant que les accès aux maisons de la cité du Val d'Auze étaient dangereux et ne permettaient pas aux riverains une utilisation sécurisée de leurs portails pour entrer et surtout pour sortir de chez eux. La Rue du Val d'Auze était trop proche de la limite des propriétés.

Le cheminement piétons n'était pas sûr non plus. Les trottoirs non aménagés, leur largeur insuffisante ne permettaient pas une utilisation satisfaisante de cette rue par les piétons, riverains ou promeneurs, nombreux aujourd'hui dans ce secteur de Saint Paul des Landes.

Il a donc été décidé par le Conseil Municipal sur proposition du Maire, Jean-Pierre DABERNAT, d'aménager des trottoirs, cheminements piétons sécurisés, d'une largeur suffisante pour un accès aisé aux handicapés, de décaler la chaussée pour écarter la rue des accès des propriétés des riverains.

En même temps il était nécessaire de réduire la vitesse sur cette rue, en particulier pour les usagers arrivant de la route de Sansac de Marmiesse où la vitesse est beaucoup trop excessive, mettant en danger les piétons utilisant la Rue du Val d'Auze. Pour cela la création d'un giratoire, desservant quatre rues, sera créé.

Pourquoi cet ordre de travaux ?

Pour pouvoir déplacer la chaussée il était nécessaire de l'élargir d'abord, ensuite le trottoir côté maisons sera réalisé. L'inverse n'aurait pas été possible car la chaussée serait alors devenue trop étroite et inutilisable.

L'ordre des travaux est donc logique :

D'abord élargir la chaussée en créant un premier cheminement piétons, puis le deuxième cheminement piétons puis le giratoire.

Pourquoi ce morcellement des travaux ?

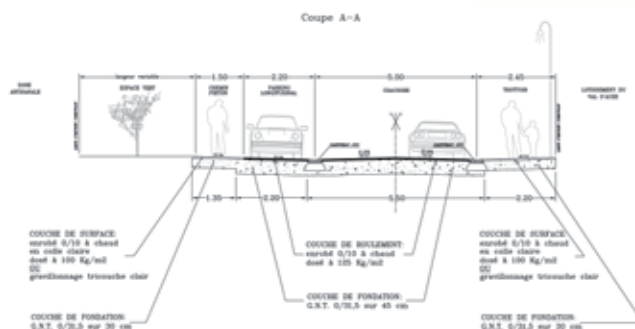
La rue du Val d'Auze correspond aussi à des Routes Départementales. La Commune est en charge des accotements mais la chaussée reste compétence du Conseil Général.

Il était alors nécessaire de passer une convention avec le Conseil Général pour que le financement des travaux soit réparti de façon conforme aux compétences de chacun. Le

Conseil Général n'a pas souhaité jusqu'à ce jour signer cette convention, préférant reporter cette signature à plus tard en fonction de la programmation départementale des travaux.

La Commune de Saint Paul des Landes ne pouvant attendre davantage a donc décidé de faire la part qui lui incombe. C'est pourquoi les cheminements piétons sont en cours de réalisation, la chaussée et le giratoire seront réalisés, dès que possible sans doute par le Conseil Général. Il semble en effet évident que cette rue desservant un trafic assez important entre des communes importantes, soit par leur population soit par leur activités touristiques, doit être une priorité pour les aménagements de la Voirie Départementale.

Au final, les aménagements de la rue du Val d'Auze permettront une sécurisation accrue et un embellissement du quartier.



• Entretien de la voirie communale

La deuxième et dernière tranche de remise en état de la chaussée de la voie communale de Laborie (V. C. N° 1) a été réalisée du carrefour de la voie communale du Bac (V. C. N° 22) jusqu'au carrefour de la R. D. 64 à la Camp de Verrières. Il a été réalisé un reprofilage de la chaussée à la grave émulsion O/14 à raison de 80 Kg au m² et un enduit Bicouche. **Le montant de ces travaux avoisine les 23.000,00 € TTC.** Ils ont été réalisés par l'entreprise Eurovia Dala.



• Limitation de la vitesse

La vitesse est un fléau.

La vitesse est un fléau et notre commune n'est pas épargnée. Que ce soit dans la traverse du bourg ou sur les autres routes départementales partant sur Ytrac, Lacapelle Viescamp, ou encore Ayrens, des infractions mettant en danger la vie des piétons, des cyclistes ou des autres automobilistes sont régulièrement constatées.

Pour tenter de limiter cette vitesse, notamment aux abords des lieux à risque comme l'école, la municipalité a décidé de mettre en place, en nombre limité, des coussins berlinois.

Appelés «berlinois» car ils ont été expérimentés pour la première fois à Berlin, ville qui a classé près de 70 % de ses voies en zone 30 km/h, ces coussins constituent un dispositif visant à ralentir la vitesse des automobiles sans gêner les autres usagers de la chaussée.

Pour cela, ils sont suffisamment étroits, afin de permettre aux cyclistes de passer à droite et aux autobus de passer par-dessus sans les toucher avec leurs roues, mais suffisamment larges, de façon à ce que les voitures fassent passer au moins une roue dessus.



• Traversée bourg

La réfection du revêtement de la chaussée sur la totalité de la traverse du bourg a été réalisée durant le printemps 2011 :

Elle a nécessité au préalable des travaux localisés sous trottoir et sous la Grande Rue afin de permettre le remplacement d'une canalisation d'alimentation en eau potable en fonte, ainsi que la reprise des branchements et des maillages existants avec le RD 53 et la rue de Fortet.

Ces travaux ont par ailleurs permis des reprises ponctuelles sur le collecteur séparatif des eaux usées, avec un réaménagement des branchements, ainsi que le remplacement de regards de visite et la reprise de tronçons défectueux.

La circulation a été inéluctablement perturbée pendant quelques semaines avant que les services du département procèdent à la réfection complète du revêtement de voirie.



**L'adjoint au maire en charge de la voirie,
Serge Gamel**

*Saint Paul
des Landes*

Autres Travaux

Atelier municipal

Extension du dépôt des services techniques.

Pour une mise en conformité avec le code du travail et pour apporter aux agents des services techniques une meilleure hygiène et un confort supplémentaire dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, la commune de Saint Paul des Landes a décidé de réaliser l'extension du dépôt communal avec la création d'un vestiaire et d'un bloc sanitaires. Le bloc sanitaires, sera doté d'un urinoir, d'un lavabo avec eau potable et à température réglable, d'un WC et d'une douche.

Une partie de cette extension servira de garage pour une VLU « Kangoo » et pour un miro tracteur.

Tous ces travaux sont réalisés par les employés communaux. Seule la partie électricité est réalisée par la SARL Canches Père et Fils, artisans de la commune.

Jean-Pierre Murat est actuellement occupé à la pose de la faïence dans le bloc sanitaires et les locaux seront opérationnels dans le mois de février.



Sablage et décompactage des terrains de sports

La sollicitation importante, le piétinement répété des joueurs, tout comme le passage du matériel de tonte engendrent un compactage du sol. Ce compactage chasse l'oxygène du sol et provoque un enracinement chétif, un gazon affaibli, clairsemé et décoloré. La perméabilité à l'eau et à l'air de la couche supérieure diminue. Le terrain devient «lourd» en conditions humides et dur en été. Pour éviter cela et améliorer les caractéristiques physico-chimiques du sol, un apport de sable est nécessaire. Il favorise l'évacuation de l'eau et apporte à la couche portante la stabilité et la souplesse.

Il est aussi nécessaire d'aérer et de décompacter le sol. Lors des opérations d'aération et de décompactage le sablage permet de remplir les perforations. Subséquemment, les racines pourront se développer en profondeur en s'engouffrant dans les puits de sable riches en oxygène.

Le sable de rivière «siliceux» permet d'alléger un sol lourd et argileux. Le sable du secteur de Nieudan «sablo-argileux» (Oligocène) ne convient pas pour ce genre d'opération.

Les travaux de sablage des terrains ont été réalisés par les employés communaux. 25 tonnes de sable de rivière ont été épandues sur chaque terrain.

Les opérations de décompactage ont été réalisées par l'entreprise ISS ESPACES VERTS de Bozouls (Aveyron).



Réduction électrique

La commune de Saint-Paul des Landes, soucieuse de son environnement, travaille depuis quelques années sur les économies d'énergies, et notamment sur les économies dans le cadre de l'Eclairage Public. Un recensement de tout le parc existant a été réalisé afin d'élaborer les actions à réaliser.

Comment fonctionne l'Eclairage Public.

L'ensemble de l'Eclairage Public de la commune est raccordé sur plusieurs postes de transformation MoyenneTension/ Basse Tension. Ces postes alimentent également chaque habitation de la commune. Sur chaque poste existe un ou plusieurs départs Eclairage correspondant à l'alimentation de plusieurs Lampes réparties sur une ou plusieurs rues. Sur certains départs, le câblage entre les lampes permet de réaliser deux circuits distincts, autorisant ainsi, lorsqu' un seul circuit est activé, l'alimentation d'une lampe sur deux en moyenne. Une cellule photoélectrique, située à chaque point de commande, déclenche, suivant la clarté, l'allumage ou l'extinction des lampes.

Comment réaliser des économies

Remplacement des cellules photoélectriques par des calculateurs astronomiques.

Ces calculateurs sont mis à l'heure en permanence par la réception de fréquences émises par l'émetteur France Inter Grandes Ondes qui diffuse l'heure légale. Ces calculateurs utilisent aussi le code IGN pour une localisation précise. Grâce à cette synchronisation par la réception de fréquences, tous les éclairages du bourg se déclencheront simultanément et à heure précise tenant compte des saisons. Aussi, en cas de temps très sombre dans la journée ou au crépuscule, l'éclairage ne s'allumera pas, contrairement au fonctionnement des cellules photoélectriques. Enfin, ces calculateurs sont équipés d'une programmation sur laquelle une coupure de nuit peut être activée sur les différents circuits d'éclairage. L'ensemble de ces caractéristiques permet des réductions d'utilisation importantes.

Réduction de puissance

L'abaissement programmé de la tension, grâce à l'installation d'un variateur de puissance sur certains circuits d'éclairage permet aux heures de faible trafic de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant l'homogénéité d'éclairage. C'est le cas de la Grande rue, Route d'Aurillac et Route de Brive. Ces réductions de puissance peuvent engendrer jusqu'à 35% d'économies.

Coupure d'un circuit sur deux

Lorsque le câblage le permet, et grâce à l'action combinée des calculateurs, la coupure d'un circuit à certains horaires de la nuit, permet en moyenne l'extinction d'une lampe sur deux.

Remplacement d'éclairage vétuste

Le remplacement des éclairages par de nouveaux systèmes plus performants et plus économiques, permet de réduire nettement la consommation tout en maintenant un niveau d'éclairage identique voire supérieure.

Utilisation de technologies récentes

L'arrivée des Leds sur le marché autorise certains éclairages à très basse consommation. Ainsi, les bornes éclairage bleu à Leds installées le long de la Grande Rue ne consomment que 5,5 Watts par spot, soit uniquement 120w pour l'ensemble des bornes.

Ces nouveaux usages permettent bien sûr de réduire la consommation électrique, et d'alléger les factures relatives à l'Eclairage Public, mais aussi d'économiser sur l'entretien dans la mesure où les lampes seront mieux gérées et pourront avoir une durée de vie supérieure.



Remise de médaille à M. Suc

Le 7 mai 2011, Monsieur SUC a reçu la Médaille Militaire des mains du Colonel LEDENT. C'est une distinction militaire qui l'honore.

de 1939 à 1945, pour défendre les valeurs de liberté, de solidarité et de justice que portait et que doit toujours porter notre République.

Combien fallait-il être courageux dans ces tristes années pendant lesquelles les instincts les plus bas de l'espèce humaine tenaient le haut du pavé et imposaient ses lois : délation, collaboration, vol, meurtre, égoïsme, pour se lever et s'opposer à ces ignominies et aux barbares qui les portaient.

Monsieur SUC a fait partie de ces patriotes qui l'ont fait. Il ne s'est pas trompé de côté, il a eu le courage de rejoindre ceux qui, en pleine lumière ou dans l'ombre, glorieusement mais dans la souffrance, ont repoussé la barbarie.

Lui avoir rendu hommage au travers de la remise de cette médaille, ce n'est évidemment pas glorifier la guerre ni ceux qui s'en servent, mais c'est bien entendu avoir rendu hommage au courage, à la capacité d'engagement, à la capacité d'être un homme debout.

C'est également avoir voulu rendre hommage à tous ceux qui au quotidien et avec des supports et des intensités différentes en fonction des moments, ont la possibilité de s'inscrire dans une participation effective et solidaire au bon fonctionnement des valeurs premières de la République et donc de la France.

L'action de M. SUC qui pourrait paraître ancienne et dépassée, 60 ans après environ, est tout à fait d'actualité car l'histoire nous montre que depuis sa création rendue possible grâce au courage des glorieux révolutionnaires, notre République

a, à de nombreuses reprises, été l'objet de tentatives de destruction. Les valeurs de solidarité, de justice, d'équilibres sociaux qu'elle véhicule sont une entrave à ceux qui par intérêt personnel et égoïsme, ne pensent qu'à la démolir.

La République est fragile et ne doit pas être confisquée par la force ou les pouvoirs de l'argent : c'est en cela que l'action de M. SUC est d'actualité car il a montré que la liberté, la démocratie et la République sont l'affaire de chacun et que leur défense, leur évolution et leur intensité ne se délèguent pas mais demandent l'effort de tous et tout le temps.



Saint Paul
des Landes

Floralies

Organisée par la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES, la seconde édition des Floralies des Landes a eu lieu le dimanche 15 Mai 2011 dans le bourg du village, transformant encore cette année en quelques heures le centre du bourg en véritable jardin aux mille couleurs.

Sous un beau soleil printanier cette édition a attiré une quarantaine d'exposants ainsi qu'un public nombreux venu tout au long de la journée trouver les fleurs qui allaient faire leur bonheur durant tout l'été.

Les ateliers de compositions florales ont connu un vif intérêt et ont permis à beaucoup de se découvrir des talents dans l'art de marier et d'assembler les fleurs.

Il en a été de même des ateliers réservés aux enfants de décoration de pots de fleurs, proposés par l'association Ré-Création.

Cours de greffe dispensés par l'association des Croqueurs de pommes du Cantal, initiation à la découverte de la biodiversité du bassin aurillacois par le CPIE de Haute Auvergne, promotion de la fête de la nature dans le marais du Cassan et de Prentegarde, exposition de bonsaïs, vannerie, poterie ainsi que spécialistes de motoculture de plaisance et apiculteurs, ont permis à chacun de mieux découvrir un environnement si varié mais également si fragile ;

Les gourmands n'ont pas été oubliés puisque plusieurs stands ont permis de mettre à l'honneur les gourmandises locales et de saison, ainsi que les pâtisseries raffinées à la fraise.

L'objectif affiché de la municipalité, soutenue dans son action par le Conseil Général, est de faire de cet événement un des rendez-vous incontournables autour de la fleur et de la nature dans la région.

La prochaine édition des Floralies des Landes se tiendra le 13 mai 2012.



Les Automnales

Le Festival de théâtre amateur « Les Automnales » vient de fêter en octobre 2011 son septième anniversaire.



Depuis sa création, plus de 40 pièces de théâtre ont été jouées, pour les grands et les petits, par des troupes amateurs, sur les planches saint-pauloises.

Cet accès à la culture théâtrale, souhaitée par la municipalité précédente, a été volontairement positionné comme un moment fort de la vie de la commune, et depuis 2008, les élus ont à cœur de proposer chaque année un programme varié afin de faire entrer la culture théâtrale dans les foyers saint-paulois.

Cet objectif a une nouvelle fois été atteint avec de nouveau une forte affluence pour la dernière édition qui s'est déroulée du 21 au 23 octobre 2011 à la médiathèque, dans le cadre de laquelle le rire et la bonne humeur ont une nouvelle fois prévalu.

Le ton était donné dès le vendredi soir 21 octobre avec les troupes PATRAQUE THEATRE «Le Jardin» et la troupe « LES TRACTEURS » en seconde partie.

Comédie, burlesque et éclats de rire étaient au programme du samedi devant plus de 150 personnes avec la compagnie « LES MOUSSAILLONS » dans «Ah les bonnes femmes j't'jure !!!» et la COMPAGNIE FET'ART dans «Ma belle-mère est givrée».

La journée du dimanche, traditionnellement tournée vers les enfants a permis de découvrir les spectacles «Sacré silence» de la TROUPE EN BOULLE et «Au royaume des fées ... défait » de la compagnie «RIDEAU ROUGE».



**L'Adjoint au Maire en charge de l'animation et de la communication,
Patrick Sarnel**

]

Nous sommes tous d'occitanie !

Soyons fiers de l'être !

Employons notre langue le plus souvent possible, efforçons nous de la lire, ce qui nous amènera peut-être à l'écrire.

Notre langue est l'héritière de la culture romane en France, en Italie, en Espagne, à Monaco depuis le Moyen-Âge, langue vernaculaire des gens lettrés de l'époque avec une riche littérature des cours d'Amour, langue des troubadours.

Malheureusement, en 1539, l'Ordonnance de Villers-Cautret, promulguée par François 1er pour affirmer son autorité sur toute la France, en interdit l'usage dans tous les actes officiels et de justice.

L'Occitan devint donc langue vernaculaire et ne fut plus utilisée que par les gens du peuple. N'étant plus écrite, elle se déforma dans divers dialectes régionaux.

Heureusement, les Félibres, sous l'impulsion de Frédéric Mistral lui redonnèrent son lustre comme le dit Arsène Vermeuzouze dans « A la Mareana d'Auvernha ». A leur suite, de grands écrivains et poètes nous ont laissé de très belles œuvres. Ainsi, dans son livre bilingue très documenté « Ecrits cantaliens occitans », Noël Lafon, Majoral du Félibrige d'Auvergne, Directeur des Editions du Convise, nous livre une vue du patrimoine littéraire régional :



Dix siècles d'écrits occitans, du XIème au XXIème siècles : L'écrit médiéval puis la période non écrite donc patoisante jusqu'au XIXème siècle, après la renaissance de l'écrit grâce à de très nombreux auteurs qui n'imposent pas une variante unique de la langue. Ainsi, « l'école » peut s'écrire « l'escola », « l'escogo », « l'escorho ».

Aujourd'hui, les principes de la graphie classique permettent l'intercompréhension entre les régions occitanes. Ainsi la prose et les superbes poésies de Georges Maurice Maury, primé plusieurs fois aux Jeux Floraux du Félibrige écrits selon le parler du Nord Cantal, se comprennent comme celles de Jean-Marie Gaston écrites en Carladésien. Deux écrivains contemporains, Maîtres en « Gaisaber ».

George Maurice Maury nous a quitté récemment.

Il n'y a donc pas, quoi qu'en disent certains « intégristes », de barrières au niveau de la Maronne, de la Bertrande et du Puy Mary, pas plus qu'ailleurs dans notre Occitanie.

Ne manquez pas de consulter le magnifique dictionnaire de « Cantalansa », tout en languedocien, avec plus de 100 000 entrées, vous y trouverez le sens de tous les mots de votre langue.

« Quel que soit votre parler,- nous dit cet érudit qui ajoute, nous faisons tous partie du même peuple. »

Georges Justin Maury



] Une rentrée de plus à l'école de Saint Paul

C'est un fait immuable en septembre, les quelques 160 élèves Saint Paulois reprennent le chemin de l'école. Mais une chose est sûre : les années à St Paul se suivent mais ne se ressemblent pas.

Après la découverte de la culture traditionnelle locale l'an passé, les élèves de CM1 et CM2 se tourneront vers la capitale régionale et son patrimoine naturel lors d'un voyage scolaire au mois d'Avril 2012. Ce ne seront pas les seuls cette année à quitter leur village le temps d'un voyage scolaire. En effet les CE1 partiront en classe de neige à Prat de Bouc en février 2012.

Dans l'optique de sensibiliser les élèves aux problématiques du développement durable, les élèves de la maternelle bénéficieront eux aussi d'un jardin.

Cette année, une correspondance a été mise en place avec une école du Burkina-Faso afin d'élargir les horizons de chacun.

Pour finir, ne soyez pas étonnés si à l'approche de l'école, des notes de musique viennent vous chatouiller les oreilles. Les élèves, de la petite section au CM2, participent régulièrement à une chorale des plus éclectique !

A noter enfin les deux rendez-vous incontournables de l'année :

- Le quine qui aura lieu le 28 janvier 2012 et dont les bénéfices permettent à l'association de parents d'élèves de financer les sorties des élèves.
- La fête de l'école sera, quant à elle, le 29 juin 2012. Elle s'annonce haute en sons et en couleurs !

**La directrice de l'école,
*Marie Gualandi,***

] A chacun son rythme

« A chacun son rythme » a fait vibrer Saint-Paul-des-Landes

La rencontre départementale, « A chacun son rythme », a eu lieu à la salle polyvalente de Saint-Paul-des-Landes le vendredi 27 mai à 20h30. Cette manifestation autour des percussions avec l'Orchestre vocal « Les Mains Nues », issu de la Compagnie Traction Avant, basée sur la région lyonnaise, était organisée par Cantal Musique & Danse, en partenariat avec la commune de Saint-Paul-des-Landes.

Cinq écoles cantaliennes, dont l'école primaire de Saint-Paul-des-Landes, ainsi que l'Atelier de Création Adultes mis en place par Cantal Musique & Danse, ont participé à cette représentation. Les musiciens Oussama Chraïbi, Katia Vichard et Claire Fournier étaient présents lors de cet événement.



] Visite à la médiathèque



La découverte de la médiathèque "La grange" et de ses activités pédagogiques par les enfants de l'école.

] Potager



Le jardin potager de l'école ... une nouveauté 2011.

Relais petite enfance

Des « P'tits Lou très entrepreneurs »...

Cette année, le Relais Petite Enfance a une nouvelle fois rempli ses objectifs malgré l'absence d'Audrey durant le premier semestre.

Rappelons que le territoire d'activité du RPE s'étend sur 5 communes soit Ytrac, Sansac de Marmiesse, Ayrens, Lacapelle Viescamp et bien sûr Saint Paul des Landes.

Et c'est justement à St Paul que s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'association gestionnaire en présence de M. le Maire, J-P Dabernat Ce fut l'occasion de faire ressortir la bonne santé du relais avec un bilan d'activité très riche.

Dans notre commune, la halte-jeux est une des plus fréquentées du territoire et accueille en moyenne plus de 10 enfants chaque semaine qui commencent là un début de socialisation.

C'est également à St Paul des Landes qu'a été présenté au printemps le spectacle « *Bou et les 3 ours* » par la compagnie « Les Pieds Bleus ». La présence de 58 enfants accompagnés par une trentaine d'adultes démontre la réussite de cette animation.

Les assistantes maternelles saint-pauloises ont aussi pu participer à la sortie pique-nique à la ferme du Daudé à Omps. Elles seront sûrement nombreuses à se rendre au spectacle présenté par Béatrice Bissier à Sansac.

Toutes ces animations, quelles soient régulières ou ponctuelles, amènent les assistantes maternelles du territoire à se rencontrer, à rencontrer les parents, bref, à sortir de leur isolement.

Enfin, à noter les indispensables permanences administratives assurées par l'animatrice et qui permettent aux assistantes maternelles de trouver un soutien professionnel et aux parents des renseignements sur les différents modes de garde de leur enfant, la rédaction d'un contrat de travail...etc.

Durant le premier semestre, c'est Myriam qui a assuré l'intérim en remplacement d'Audrey partie en congé de maternité. Très vite adoptée par nos P'tits Lou, elle a tout aussi convaincu par

sa gentillesse que par sa compétence. Depuis le 1^{er} septembre, Audrey nous est revenue avec tout plein de projets pour 2012. Parents, assistantes maternelles, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonne année à tous



Contact

Ce service est mis en place sur notre commune en partenariat avec les communes d'Ytrac, Ayrens, Lacapelle Viescamp et Sansac de Marmiesse grâce à l'association « Les p'tits lou »

Halte-jeux :

Tous les jeudis de 9h30 à 11h30 à la médiathèque

Permanences administratives :

Tous les mardis et jeudis de 13h00 à 16h00 au bureau à Ytrac

Contact :

Audrey SEYROLLE

Port. 06 73 54 59 40 ou rampittslo@voila.fr

Accueil de loisirs

Mis en place sur la commune depuis 2002 grâce au soutien de la FAL du CANTAL, l'accueil de loisirs fait le bonheur de très nombreux enfants et ados de SAINT PAUL DES LANDES et des communes voisines durant les vacances d'été, mais aussi durant celles de février et de pâques.

En 2011 encore, et malgré un mois de juillet au climat un peu capricieux, les activités ont été très nombreuses pour la cinquantaine d'enfants qui a régulièrement fréquenté la structure.

Le programme établi par Coralie et son équipe d'animateurs était encore très attractif cette année avec de très nombreuses sorties au Centre Aquatique d'Aurillac (1 fois par semaine), au Splash, aux marais du Cassan, à Laroquebrou pour la journée inter centre, au bowling, à la ferme de la Bitarelle...

Les amateurs de mini-camps n'ont pas été oubliés puisque trois furent organisés au Lioran, à Toulouse et à Mauriac au grand bonheur des baroudeurs, des aventuriers, ou des passionnés d'aérospatiale.

De très belles vacances et de bons souvenirs pour les jeunes saint-paulois sous la conduite d'une équipe d'animateurs et d'animatrices diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), originaires pour la plupart d'entre eux de la commune ou des communes avoisinantes (Ayrens, Lacapelle-Viescamp).



L'adjoint au maire en charge des Affaires Sociales et Culturelles,
Patricia Benito

Animation Tournoi de foot

Une belle initiative en direction des jeunes Saint-Paulois et de leurs nombreux copains...Le tournoi de football organisé par un groupe d'ados de la commune, soutenu par la municipalité et l'ESPL à quelques jours des vacances scolaires. Une très agréable fin d'après midi dans un excellent état d'esprit sportif, achevée autour de grillades après la remise des récompenses.



Défibrillateur



Les premiers secours plus efficaces.

A la demande de la municipalité, une formation au défibrillateur cardiaque de deux heures a été organisée le 25 mai 2011 par des sapeurs-pompiers professionnels d'Aurillac, à destination des élus, employés municipaux et membres des associations saint-pauloises.

Le rappel de quelques règles de base de secourisme, comme l'ordre des gestes à respecter, le massage cardiaque et ensuite l'utilisation du défibrillateur ont été au centre de la formation. La commune dispose de deux défibrillateurs semi-automatiques pleinement opérationnels, équipés d'électrodes adultes et enfants qui se trouvent actuellement à la mairie.

Le premier est en cours d'installation à l'extérieur de la mairie (côté poste) et le deuxième, sur le stade de Prentegarde.

Il faut le savoir

Un **défibrillateur automatique** est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs **externes** sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme chocable, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou défibrillation. Le premier défibrillateur automatique commercial date de 1994.

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire principale cause de mort subite chez l'adulte.

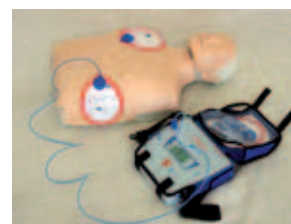
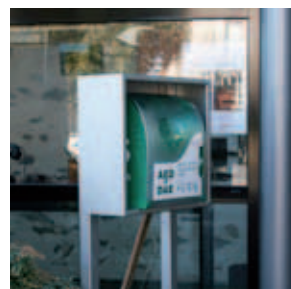
Afin que ce geste médical puisse être effectué le plus rapidement possible, des appareils simplifiés nommés **défibrillateurs entièrement automatiques (DEA)** ou **défibrillateurs semi-automatiques (DSA)** ont été créés. Ces appareils procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électrocardiographique. Ils sont utilisables par les secouristes et sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé.

En France, chaque année, 50 000 personnes meurent prématurément d'arrêt cardiaque :

- Sans prise en charge immédiate, plus de 90 % de ces arrêts cardiaques sont fatals,
- 7 fois sur 10, ces arrêts surviennent devant témoins, mais moins de 20 % de ceux-ci font les gestes de premier secours. Or, 4 victimes sur 5 qui survivent à un arrêt cardiaque ont bénéficié de ces gestes simples pratiqués par le premier témoin,
- Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est de 20 %. Il est 4 à 5 fois plus élevé dans les pays où les lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatisés externes et où la population est formée aux gestes qui sauvent.

Depuis 2007 enfin, la loi autorise tout citoyen à utiliser un défibrillateur.

Se former aux gestes qui sauvent est donc un acte citoyen car chacun d'entre-nous peut être confronté, à n'importe quel moment de son existence et en n'importe quel lieu, à un arrêt cardiaque.



Repas des Aînés

Les aînés de la commune ont répondu nombreux à l'invitation du maire et des Conseillers municipaux de SAINT PAUL DES LANDES pour le traditionnel repas annuel des aînés le dimanche 5 février 2011 au restaurant des Voyageurs.

Dans son discours, Jean Pierre DABERNAT a exprimé tout le bonheur et le plaisir qu'il avait à les accueillir et à partager avec eux ce moment de grande convivialité.

Il a souhaité que toutes les personnes présentes aient une pensée pour celles et ceux qui n'avaient pas répondu, peut-être par négligence ou par oubli, mais plus probablement par la traversée de moments difficiles qui les éloignaient de la fête par la maladie, la détresse ou la précarité.

Le repas a été unanimement apprécié et l'après midi s'est poursuivie en musique et dans la bonne humeur au son de l'accordéon.



Maisons fleuries 2011

Manifestation toujours très conviviale, la remise des prix pour le concours des maisons fleuries 2011 s'est déroulée le samedi 10 décembre dans les locaux de la mairie.

Malgré un printemps chaud et très sec guère propice au fleurissement des habitations, le jury du concours 2011 a sélectionné une quinzaine de maisons, remarquées et remarquables pour l'entretien et l'organisation de leur jardin, l'association et l'harmonie des couleurs, et la diversité végétale et florale.

Parmi les maisons sélectionnées cette année, dont les propriétaires ont tous reçu une plante, le jury a attribué les trois prix d'honneur à M et Mme DIDIER (troisième prix), M. et Mme BAPTISTE (second prix), et M. et Mme JARLIER (premier prix).

Jean Pierre DABERNAT a une nouvelle fois sincèrement remercié toutes les personnes présentes pour leur goût et leur passion florale en insistant sur les efforts réalisés par de nombreux saint-paulois pour fleurir et embellir leur cadre de vie, contribuant à leur manière à l'amélioration de la qualité de vie dans la commune.



] Médiathèque

] *Christelle Sarret*



Vous la rencontrez très souvent lorsque vous venez à la médiathèque pour choisir un livre ou rendre un DVD.....

Christelle SARRET a rejoint l'équipe municipale en cette année 2011 et sa grande passion, ce sont les livres.

Elle les a tous lus ou presque !!! et elle s'implique pleinement dans la mise en place des nouveaux ouvrages lorsque ceux-ci sont régulièrement changés au passage du bibliobus de la médiathèque départementale.

] Lecture publique

La conteuse cantalienne Chantal MALEBERT a lu Jean Yves LAURICHESSE le 21 janvier 2011

Isabelle PEUCHLESTRADE a lu l'auteur algérienne Maïssa Bey le 18 février 2011.



] Lire et faire lire

La médiathèque...le lieu rêvé pour écouter des belles histoires !!!

Durant les mois de février à avril 2011, un mercredi sur deux, les enfants de SAINT PAUL ont pu venir écouter des histoires à la médiathèque La Grange, soit à 16h30 pour les petits soit à 17h pour les plus grands.

Ces histoires étaient racontées par Jeanine Teissedre, Conseillère municipale, qui a tenté ainsi de transmettre sa passion aux enfants de la commune.

Le 13 avril un après midi spécial leur était réservé avec des animations de Emmanuel Tieba de l'association Rivages et la découverte de « contes africains ».



] Festival de lecture musicale

Le festival « Par monts et par mots » qui a eu lieu du 10 février au 26 mars 2011 a fait étape le vendredi 25 février 2011 à la médiathèque de Saint-Paul-des-Landes.

Accompagnée en musique par Antoine MIRETE, Chantal MALEBERT a lu des textes de Tchékhov, Pirandello et Alphonse Allais.



Les expositions

Land'Art 25 février au 1er avril 2011

Cette exposition a été réalisée par les enfants des classes de moyenne et grande section de l'école de SAINT PAUL DES LANDES à partir des feuilles ramassées et des fruits d'automne récoltés : marrons, glands, noix, noisettes ...

Saint-Paul-des-Landes



Ecole primaire de Saint-Paul-des-Landes
Du 25 février au 1er avril 2011

Centre Culturel LA GRANGE
15250 Saint-Paul-des-Landes
<http://www.saint-paul-des-landes.fr>



Vous qui passez sans me voir... 6 mai au 1er juin

Rencontres à l'interface de la photographie et du lien social », de Karine et Serge Nowak.

La mairie de SAINT PAUL des LANDES n'a pas détourné le regard sur la précarité et la marginalité et a présenté cette belle exposition à l'interface de la photographie et du lien social en partenariat avec l'ANEF du CANTAL.

Ce travail photographique réalisé par Karine et Serge Nowak est le fruit inattendu de rencontres, lors d'un bénévolat à l'Accueil de jour d'Aurillac, avec des personnes de tous âges touchées par la solitude, la maladie, ou ce que l'on a pris l'habitude de nommer pudiquement les « accidents de la vie ».



Bernard SELS

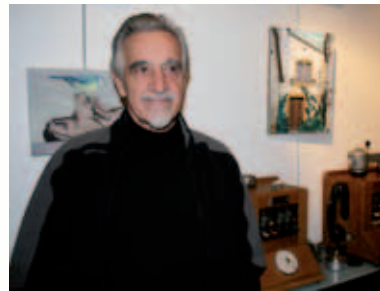
29 octobre au 10 décembre

Ce saint-paulois arrivé sur la commune il y a plus de 35 ans est aujourd'hui un retraité aux multiples activités.

Cyclotouriste de cœur, Bernard SELS profite de ses nombreuses sorties en vélo pour trouver l'inspiration et les thèmes de ses futures toiles.

C'est donc tout naturellement que le paysage, la flore et le patrimoine cantalien sont majoritairement représentés sur ses tableaux. Membre de l'association artistique des cheminots « les Z'Arts du rail » à AURILLAC, il y a appris à maîtriser les différentes techniques du pinceau et du couteau.

Ancien agent de l'administration des postes et des télécommunications, Bernard SELS a par ailleurs et depuis fort longtemps conservé les vieux appareils téléphoniques de 1910 à nos jours.



René Gramont - Souvenirs de Classe 1945 - 1983 8 juillet au 11 août 2011

Présentée en avant-première et de manière éphémère lors de l'exposition « SAINT PAUL PASSION », cette exposition a retracé les photos de classe des générations qui se sont succédées entre 1945 et 1983 à l'école de SAINT PAUL DES LANDES.

Une exposition riche en émotions et en retrouvailles de visages connus, présentée par René GRAMONT avec la participation de Annie TABEL.



« Métal » de Benoît BAUZIL. 1er juin au 7 juillet 2011

Voyage à travers le patrimoine architectural dans lequel les sujets représentés sur des manuscrits avec de belles graphies et de vieilles coupures de journaux restent des structures où seuls les éléments principaux sont visibles.

L'artiste a fait ses études aux Beaux-Arts de Toulouse et travaille comme professeur d'arts plastiques - arts appliqués dans différents établissements cantaliens.



Mode de vie dans la boucle du NIGER

1er au 29 avril 2011

Cette exposition a été conçue et réalisée en partenariat avec l'association de solidarité internationale Rivages située sur la commune de Giou de Mamou, et qui œuvre depuis plusieurs années à l'accomplissement de projets qui favorisent l'amélioration des conditions de vie des populations des pays du Sahel et Burkina Faso.

En marge de cette exposition une après-midi « contes africains », une soirée d'échange sur le Burkina Faso et un concert de musique africaine avec le groupe MAZAVATE ont été organisés.



Saint-Paul Passion

4 et 5 juin 2011

Pour sa troisième édition, l'exposition SAINT PAUL PASSION a rassemblé une quinzaine de saint-paulois et saint-pauloises, les uns passionnés par la photographie ou la peinture, les autres par le modélisme de camion, la confection de poupées ou la recherche de photos de classe des générations qui se sont succédées à SAINT-PAUL depuis des décennies.

Exposants en hausse, fréquentation en hausse, M. Bernard CONORT et Mme Denise LAVERGNE pouvaient se montrer satisfaits de cette nouvelle initiative dont la vocation essentielle est bien de donner à tous les saint-paulois la possibilité de se rencontrer et d'échanger autour des passions de quelques-uns.

Du samedi 4 au dimanche 5 juin, la salle polyvalente de Saint-Paul-des-Landes s'est transformée en musée géant à l'occasion de l'exposition « Saint-Paul-Passion ». La manifestation se pérennise et gagne en attractivité dans sa troisième année d'existence, avec une quinzaine d'exposants. Les amateurs de photographie, de peinture, mais aussi de modélisme et de différents travaux manuels, ont pu partager leur passion. Une série de photos de classe de l'école de Saint-Paul-des-Landes de l'année 1945 à 1983 a rappelé des souvenirs à de nombreux habitants de la commune. Plusieurs adhérents de l'association RéCréation ont exposé le fruit de leur travail.

La manifestation a été organisée par Denise Lavergne et Bernard Conort, avec le soutien de la municipalité.

Les exposants de Saint-Paul Passion en 2011 :

- Mme CIGALLOT Gilberte, maquettes et peinture.
- Mme CLAMAGIRAND Michèle, tricot.
- Mme BOMBAL Lucette, peinture sur bois.
- Mme LAVERGNE Denise, photos sur la région AUBRAC.
- Mme BALEK Simone, broderie.
- Association "RE-CREATION" Mme DONEYS, Mme GOUBERT, Mme BROQUERE
- Mr GUITARD François, photos marais du CASSAN.
- Mr GRAMONT René généalogie, souvenirs de classe de 1945 à 1983 de l'école de St PAUL DES LANDES.
- Mr MAX Gérard, peinture sur toile.
- Mr FRESQUET Philippe, modèles réduits mécanisés.
- Mr CONORT Bernard photos et diapos sur certaines communes du CANTAL.



Soirée Africaine

Dans le cadre du cycle culturel sur le Sahel qui a eu lieu au mois d'avril 2011, le groupe clermontois Mazava'té a mis les Saint-Paulois dans le bain musical africain.

Le concert, organisé par La Grange en partenariat avec l'association de solidarité internationale Rivages, a fait découvrir un élément important de la culture africaine : la musique pleine de rythmes et jouée par des instruments à formes multiples.

Le groupe, dont le nom signifie « lumière », était composé pour ce concert de musiciens originaires du Guinée, de Madagascar et de Mayotte. Il a fusionné musique africaine malgache, jazz, rock et blues. Ce mélange de rythmes a permis à Brice, le guitariste, Abou qui a fait chanter les calebasses et le bolon et leur renfort à la percussion, de créer une ambiance exceptionnelle, amenant le public dans un voyage virtuel autour du monde.



Une Saint-Pauloise au Bénin



Elève à Saint Paul des Landes dans les années 2000, Camille GHEWY s'apprête aujourd'hui à s'envoler pour le Bénin, aux côtés de ses camarades de promotion de l'ISA BTP (école publique d'ingénieurs basée à Anglet) pour y construire une école dans le village d'Atohoué (à deux heures de

route de la capitale économique de Cotonou). Un joli point d'orgue à 5 années d'études !

Quatre classes, 400 m²

Mais avant de poser le pied sur le continent africain, le 29 février prochain, il reste à ficeler cet ambitieux projet de développement collectif et solidaire international, qui vise à construire un bâtiment en dur de 400 m², comptant quatre classes : une structure bien loin des paillottes ouvertes aux quatre vents et prenant l'eau, dans lesquelles 240 élèves suivent les cours actuellement.

Pour cela ils ont créé l'association Isarrak - qui signifie « ceux de l'ISA » - pour aider à la conception du projet. « Nous suivons le projet de A à Z, de l'esquisse, en passant par les calculs, et à la recherche de fond monétaire, jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain ! »

Pour cela cinq commissions ont été créées : communication, événementiel, financement, logistique, et conception. L'école s'est également rapprochée d'une organisation non gouvernementale, Urgence Afrique, partenaire de cette action humanitaire.

Budget : 127 000 euros, au total.

« C'est un projet qui a touché beaucoup de monde, des collectivités, des entreprises, mais aussi des particuliers qui ont fait des dons. Même si nous avons aussi su faire preuve de créativité pour récolter d'autres sommes d'argent, comme l'organisation d'un loto humanitaire, la vente de calendriers et autres. Actuellement il nous reste 40 000 euros à réunir en deux mois. Mais je reste optimiste ! »

Une belle fin d'études

« Ce projet humanitaire est l'aboutissement de cinq années d'études. C'est après beaucoup de théorie, et plusieurs stages que j'ai l'opportunité de réaliser un projet aussi complet. Nous sommes destinés pour la plupart à la conduite de travaux dans un environnement différent. Il conviendra de s'adapter au climat chaud et humide ainsi qu'aux structures locales pour la mise en œuvre. Il s'agit d'une réelle découverte. Se sera une expérience enrichissante pour tous où nous aurons l'occasion de travailler avec des artisans locaux et de partager nos connaissances. Une belle aventure nous attend c'est certain ! »

Camille GHEWY
Site : www.isarrak.fr



] Vie associative

] Comité des fêtes

L'année 2011 n'a pas failli à sa règle. Elle fut jalonnée de très belles animations qui ont débuté par le carnaval dédié à nos plus jeunes.

Quand l'été arrive, nous savons qu'avec lui est venu le temps de la grande fête de notre village. Nous avons pu bénéficier du soleil et de la chaleur en grande quantité. Il faut reconnaître que rien n'a manqué pour distraire les Saint Paulois et les visiteurs venus nombreux.

C'est bien sûr le vendredi qui ouvre les hostilités avec son traditionnel bal populaire. Le samedi a donné l'occasion aux exposants du vide grenier de faire de jolies ventes. L'après midi a vu revenir toujours aussi nombreux nos « *pétanqueurs* ». Le soir la retraite aux flambeaux suivie d'un grand moment attendu par la jeune génération : le bal disco avec pour invitée principale la « *mousse* ».

Le dimanche nous avons retrouvé le corso fleuri qui n'ayons pas peur de le dire fait des envieux dans les communes aux alentours. Le groupe « *EXOTICA DANSE* » a très bien joué son rôle de dépaysement avec ses danseuses et danseurs en habits traditionnels, sans oublier le groupe « *ALAMBIC* ».

Le week-end a été clôturé par le magnifique feu d'artifice de l'avis de la grande foule qui nous fait l'honneur de venir assister à son tir.

Nous nous sommes retrouvés, le 11 septembre pour un vide grenier, où nous avons bénéficié d'un temps clément et de nombreux visiteurs.

La fin d'année est comme le début consacrée aux plus jeunes avec un vide grenier spécial jouets qui s'est déroulé le 20 novembre, avec des participants de plus en plus fidèles.

Il nous faut maintenant parler des manifestations 2012 :

Dates	Evènement
18 février	Carnaval (14 heures) avec une soirée DISCO « <i>KARAOKE</i> » année 80
31 mars	Repas dansant
22,23 et 24 juin	Fête patronale
9 septembre	Vide grenier



La présidente du Comité des Fêtes,
Annie Tabel

*Saint Paul
des Landes*

APE

L'Amicale des Parents d'Elèves (A.P.E) a subi des changements au niveau des membres du bureau, suite aux départs de Christophe Estampe et Florence Laval. Il se compose de Magali DRACON (Présidente), Laurent BASTIDE (Vice Président), Isabelle ORTEGA et Murielle LACOSTE (Trésoriers), Isabelle VIGIER et Véronique DELORT (Secrétaires).

Par l'intermédiaire de quelques manifestations comme principalement le quinzaine (28 janvier 2012) et la fête de l'école (29 juin 2012), l'A.P.E s'efforce de récolter des fonds pour financer les différentes sorties scolaires sportives et pédagogiques (piscine, cross, visites musées, spectacles JMF, voyages...) des enfants de l'école de la commune.

Vendredi 17 juin 2011 la fête des écoles, organisée par les enseignants et par l'équipe de l'amicale des parents d'élèves de SAINT PAUL DES LANDES a rassemblé un public très nombreux, venu, à quelques jours des vacances scolaires, découvrir les différents spectacles présentés par les enfants.

Compte tenu des conditions météorologiques, le spectacle initialement programmé sur le parking de la salle polyvalente, a finalement eu lieu dans la salle polyvalente.

La danse était à l'honneur et petits et grands ont animé la

fin d'après midi sous les regards attentifs des parents et des enseignants qui avaient préparé de longue date ce spectacle.

Tradition oblige, la soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur et en musique autour d'un repas aligot-saucisse organisé par les bénévoles de l'APE, particulièrement mobilisés pour cette occasion.



ESPL Foot 2011/2012

L'ESPL a engagé pour le championnat de district 2011-2012 deux équipes seniors avec pour entraîneur Jean-Pierre Delfau.

L'équipe d'Elite a disputé la Coupe de France et la Coupe du Cantal et a été éliminée au premier tour. Reste la Coupe Cambourieu dont le premier tour se jouera le 15 janvier à Pleaux et pour laquelle l'objectif est d'aller le plus loin possible.

En ce qui concerne l'équipe I, elle est classée, à la trêve, dixième avec 21 points, le premier étant à 28 points avec un match d'avance. Le championnat reste donc très serré, notons le bon parcours de cette équipe avec deux victoires, six nuls et une défaite.

L'équipe II jouant en 1^{ère} division encadrée par Jean-Paul Lafon, est classée neuvième et a pour objectif le maintien car cette équipe a souffert de l'absence et des blessures de certains joueurs.

Sans oublier les dirigeants assidus qui suivent les équipes tous les dimanches : Roger Maury, Jean-Claude Vidalain, Gérard Castel, Robert Sabat, Christian et Serge Cueille, Marie-Jeanne Vidalain, Michèle Delfau et Alain Peyrou.

Des manifestations ont eu lieu depuis le début de saison avec le concours de pétanque et la soirée poulet basquaise du 5 novembre qui ont connu un vif succès.

La remise des survêtements pour les joueurs seniors s'est effectuée lors de la soirée poulet basquaise en présence des maires de Saint-Paul-des-Landes et de Lacapelle-Viescamp, les communes qui sponsorisent l'ESPL avec les piscines Desjoyaux de Naucelles. Leur logo respectif apparaît sur les survêtements. Un jeu de maillots a été offert par les établissements Matfor.

Nous rappelons que les recueils 2011/2012 de l'ESPL seront distribués à partir de mi-février. Nous vous demandons de réserver un bon accueil aux dirigeants et aux joueurs lors de leur passage.

Pour terminer, l'ensemble de l'ESPL vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012

L'école de foot VAL DE CERE 2011/2012 Saint Paul des Landes Laroquebrou Siran Ayrens

Depuis début septembre 2011, 60 enfants ont repris les entraînements, les plateaux et pour certains la compétition. L'école de foot engage plusieurs équipes :

Les équipes U5-U6 sont entraînées par Jean-Pierre Delfau, l'équipe U8-U9 par Pascal Delpy, les équipes U10 et U11 par Christophe Estampe et Stéphane Coulon. L'équipe des U13 encadrée par Thierry Pradines jouant en 2^{ème} division de district se trouve classée deuxième à la trêve.

N'oublions pas les autres dirigeants et les parents qui s'impliquent dans la vie du club, notamment pour véhiculer tous ces enfants.

Un paquetage comprenant un sac de sport, un survêtement et une gourde a été offert à tous les enfants lors de la soirée poulet basquaise. Rappelons qu'une partie de cet équipement a été financée par les sponsors du club : Boucherie Lajarrige à Saint-Paul, Jean-Louis Soubrier, peintre en bâtiment à Saint-Paul, et Nettoyage 15 de Mr. Lamotte à Aurillac, que nous tenons à remercier.

Le 17 décembre dernier, à la salle des fêtes d'Ayrens, les enfants, les parents et les éducateurs se sont retrouvés autour d'un goûter et d'un apéritif pour clôturer l'année 2011.

A partir de la mi-janvier, toutes les équipes seront engagées en futsal sauf pour l'équipe des U13 qui reprendra son championnat.

Pour finir, l'école du Val-de-Cère est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2012.



] A.C.C.A Chasse

Une nouvelle saison s'est écoulée il est donc temps de la retracer. Tout d'abord le nombre de sociétaires est à la hausse, un nombre de trente sept sociétaires en 2010 et quarante en 2011.

Quant aux petits gibiers, le lièvre est en grande densité sur notre A.C.C.A : cela est dû à une excellente reproduction au printemps. Des lâchers de couples reproducteurs ont été effectués en Décembre 2011, cinq couples d'Europe centrale, deux couples et une hase d'un élevage du Cantal.

Le faisan et le perdreau sont issus de lâchers effectués durant la saison de chasse. Enfin pour le chevreuil, le nombre de bracelets pour la saison 2011-2012 est de 12.

Manifestations

L'A.C.C.A organise avec l'A.C.C.A d'Ayrens, de Crandelles et de Teissière de Cornet un concours de meutes sur lièvres le 28 et 29 Janvier 2012.

Le traditionnel repas dansant aura lieu le 25 Février 2012 servi par le traiteur LAFAGE et animé par Pierre ESTIVAL.

Le cochon à la broche aura lieu le 7 Juillet 2012.



Lâcher de lièvre d'Europe Centrale Effectué par Gérard VEYSSIERE et Jacques LAFEUILLE

] Bureau

Président : CAQUOT Jean-Louis

Vice Président : VEYSSIERE Gérard

Trésorier : CHEYVIALLE Olivier

Secrétaire : CAQUOT Laure

Membres :

CAQUOT Alain, LAFEUILLE Jaques, SEVERAC Michel, TEULADE Roger, HIJANO Vincent

] Association des Donneurs de Sang Bénévoles

Amis Saint-Paulois

Vous aussi devenez donneur de sang bénévole. Les receveurs que sont les malades ou les personnes âgées vous en remercieront.

Ce geste contribuera à sauver des vies ou à les prolonger dans un plus grand confort. Le don de sang a une place irremplaçable dans notre système de Santé National. Nous avons offert 129 poches cette année en 3 collectes et nous nous sommes montrés encore plus généreux. Nous comptons sur vous pour participer à l'effort national d'Autosuffisance dans le respect de notre Ethique : **anonymat, bénévolat, volontariat.**

Cette éthique est un enjeu fondamental et une conviction pour plus de sécurité tant du donneur que du receveur. Il implique une traçabilité totale à travers l'hémovigilance menée par l'EFS (établissement Français du Sang), mais aussi par les hospitaliers dans les établissements de santé pour les receveurs.

Le Don éthique est donc plus respectueux de la santé du donneur et du receveur. Il représente un enjeu stratégique d'autosuffisance garante de l'indépendance nationale.

En cas de crise sanitaire ou géopolitique, la rupture d'approvisionnement pour soigner malades, blessés ou opérés rendrait la France dépendante et à la merci des « *marchands de sang* ». Les grands laboratoires internationaux n'attendent que cela pour créer la pénurie et augmenter le prix de tous les produits sanguins. Le sang est un « *business* » international ; il existe un court mondial du plasma comme du pétrole.

Le nombre de dons est fixé par arrêté en France : 6 pour les

hommes, 4 pour les femmes ou 24 dons de plasma par an. Dans les pays où le don est rémunéré on en arrive à 100 et plus.

Ces dons sont une catastrophe pour la santé du donneur (qui peut être amené à cacher des maladies pour gagner un peu d'argent) et font prendre des risques au receveur. Refusons la rémunération du Don : cela ne serait d'ailleurs plus un don mais un commerce d'organe (interdit par la loi).

Notre Ethique est notre **conviction**, nous la défendrons au service de notre Santé Publique.

Cette année le Cantal est le département le plus généreux en France avec un taux de 7% : 13584 donneurs se sont présentés pour 12284 poches collectées dont 1198 nouveaux Donneurs. En 2012 faites en partie vous aussi.

A St Paul les : 5 mars, 11 juin et 10 septembre. MERCI !!



Saint Paul
des Landes

Comité FNACA Ytrac - Sansac - Saint Paul

Le Comité FNACA Ytrac, Sansac, Saint Paul fort de ses 119 adhérents, reste toujours fidèle à son devoir de mémoire envers les jeunes générations. Dans le droit fil de ce devoir, il organise et participe à toutes les cérémonies commémorant la fin des différents conflits, le 11 novembre pour la guerre 14/18 et le 8 mai pour la guerre 39/45.

Ces cérémonies ayant lieu aux monuments aux morts, et stèles, avec, dépôt de gerbe, lecture des manifestes, appel des morts afin que ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie ne tombent pas dans l'oubli.

En ce qui concerne le 19 mars, date à laquelle nous sommes tous très attachés, cette dernière étant la seule date historique de la fin de la guerre d'Algérie où 30 000 jeunes soldats ont donné leur vie, et des milliers blessés, nous nous joignons à tous les anciens d'Algérie, ce, à la stèle départementale à Aurillac.

Hélas, le Président de la République vient de décréter que toutes les cérémonies marquant les fins de conflits auraient lieu désormais le 11 Novembre. Nous en sommes très déçus et le ferons savoir.

Notre comité organise tous les ans une soirée festive « *soirée poule farcie* » où nos épouses préparent avec beaucoup de passion et d'abnégation cette soirée ce qui n'est pas une mince affaire. Qu'elles en soient par la présente chaleureusement remerciées, ainsi que les comités voisins, Aurillac, Jussac et St Cernin pour leur présence.

Cette année comme pour les années précédentes, nous avons été honorés par la présence de Mr Jean-Pierre Dabernat, mairie de Saint Paul ainsi que par la présence de Mr Vincent Descoeur, Président du Conseil Général, voulant ainsi marquer son attachement à notre comité. Etaient également présents deux couples d'anciens d'Algérie de St Maixant, comité avec lequel nous sommes jumelés via le comité de Mandaille Saint Julien de Jordane. Nous nous gardons bien d'oublier la présence de notre amis Hugues Leblond curé des paroisses de notre comité, ancien d'Algérie, et ayant servi comme officier.

Cette soirée, très conviviale nous permet de renforcer les liens d'amitié qui nous unissent, et d'améliorer notre trésorerie afin d'aider le fond de solidarité et « *l'aide aux malades hospitalisés* ».

Nous avons malheureusement eu à déplorer ces dernières années, deux décès, Pierre Piganol de St Paul et Antoine Vernet d'Ytrac. Nous avons une pensée pour eux et leurs familles.

Notre voyage annuel a eu lieu courant septembre sur deux jours, avec étape à St Enimie dans les gorges du Tarn et de la Jonque avec visite de la colline des vautours et du causse, le tout agrémenté par les commentaires d'un guide professionnel.

Du 22 au 26 Juin 2012, nous avons un rassemblement à Lourdes, j'invite toutes les bonnes volontés disponibles à y participer.

Tout le comité se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2012.

Bonne santé à toutes et à tous, vive notre comité FNACA et vive la paix.

Le Président,

André Garrouste



Atelier Ré'créations

Découvrir le plaisir de peindre

Au fil des ans l'association prend toute sa place au sein des structures Saint-Pauloises avec un effectif qui se renforce et se fidélise malgré des contraintes personnelles.

Pour appliquer la formation, Ré créations propose à tout public des cours hebdomadaires dispensés par Serge JACQUEMART Artiste indépendant sous forme de dessin, pastel, peinture huile ou acrylique et moulages.

Il est important d'acquérir de bonnes bases pour pratiquer l'expression artistique afin de développer l'enrichissement personnel.

Ces cours accessibles à tous, sont répartis dans la semaine :

- Les lundis de 20h30 à 22h30.
- Les mercredis de 18h à 20h.

Mise en place cette année d'une séance adolescents : mercredi de 16 h30 à 18 h 00

Pour la septième année, l'association a organisé avec un succès grandissant le marché de Noël local les 10 et 11 décembre dernier. Elle a également participé aux « *Floralies* » au printemps 2011.



] Gymnastique volontaire

Les cours de gymnastique ont repris le mardi 13 septembre encadrés par Mmes Eliane DABERNAT et Christine SOUID auxquelles se sont jointes deux nouvelles animatrices : Mmes Ghislaine BOUDOU et Evelyne VERGNE.

Après l'assemblée générale du 16 juin 2011, et suite au départ de Mme Céline CLEIN, présidente, un nouveau bureau a été constitué.

Comme l'an passé, trois stages sont organisés, en 2012. Celui de step et de stretching animé par Cathy PETIT est reconduit. Deux autres stages (danse en ligne et country) seront proposés. Ils sont ouverts à un public de tout âge (enfants, adultes et seniors, afin de privilégier les relations inter générationnelles).

Ces différents stages s'adressent aux adhérentes de l'association (avec un tarif préférentiel) mais aussi à toute autre personne intéressée.

L'association a marqué la fin de l'année 2011 par une réunion amicale le jeudi 15 décembre autour d'un buffet réalisé par les adhérentes volontaires.



] Composition du bureau

Présidente : Agnès CLAVEYROLLES
Vice Présidente : Patricia SARNEL
Vice Présidente Seniors : Jacqueline ROQUETANIERE
Secrétaire : Cécile CALLA-MAGNE
Secrétaire adjointe : Martine RIC
Trésorière : Claude VIDALENC
Trésorière Adjointe : Christiane VERMANDE

] Stages

21 janvier 2012 : Danse en ligne - Country
17 mars 2012 : Danse en ligne - Country

] Horaires

Gym pour les adultes et les juniors

mardi de 19H30 à 20H30 (step)
et de 20h30 à 21h30 (gym)
avec Christine SOUID

jeudi de 19H30 à 20H30

Gym pour les séniors

mercredi de 9H à 10H
avec Eliane DABERNAT
et vendredi de 9H à 10H
avec Christine SOUID

Gym pour les enfants

(Moyenne section à CM2)
mercredi de 14H15 à 15H15

] RCL Rugby (Saison 2011-2012)



Suite à une refonte des compétitions de la FFR, le RCL qui avait terminé la saison dernière à une honorable 5^{ème} place a été rétrogradé en première série. A suivi une intersaison un peu mouvementée où il a fallu presque tout reconstruire, trouver de nouveaux joueurs pour remplacer ceux qui avaient quitté le navire, de nouveaux entraîneurs et dirigeants. Nous y sommes parvenus et l'effectif senior dépasse les 45 joueurs.

Après des débuts poussifs, cet effectif très jeune commence à se trouver et avec un peu plus de sérieux pour certains, nous ne pouvons que progresser.

La grande satisfaction est l'école de rugby qui ne cesse de croître avec cette année près de 90 licenciés ; ce qui pose d'autres problèmes en terme d'infrastructures et pour les déplacements en car.

N'oublions pas nos jeunes rugbywomen « les Amazones » qui continuent de faire parler de St-Paul dans tout le Sud-Ouest avec une 2^{ème} participation aux finales France à Riom après Marcoussis la saison dernière.

Nos cadets et juniors continuent en entente avec St-Cernin et préparent la relève du RCL.

Merci à tous les bénévoles, dirigeants, sponsors pour leur participation au bon fonctionnement du club ainsi qu'au Conseil Général, au CD 15 et à la mairie pour leur engagement.

Les prochaines soirées du club : Quine le 3 février 2012

Soirée cassoulet et animation le 10 mars 2012

Le président du RCL
Pascal SOUQ



] Contact

Si certaines personnes se sentent l'âme de devenir bénévoles ou dirigeants vous pouvez nous contacter :

Le président

Pascal SOUQ : 04.71.46.32.96

L'école de rugby

Philippe FRESQUET : 04.71.46.34.53

Thierry BRANDALAC : 04.71.46.32.69

Les Cadets-Juniors

Didier CLAVEYROLLES : 04.71.45.03.94

Les Amazones

Dominique PICARROUGNE : 04.71.46.07.65

Animations

Programme des animations de l'année 2012

Dates	Evènement
14 janvier	Vœux à la population à la salle polyvalente
21 janvier	Stage de danse en ligne
28 janvier	Quine de l'école organisé par l'APE
28 et 29 janvier	Concours de meute sur lièvres à Ayrens organisé par l'ACCA
3 février	Quine du Rugby club des Landes
18 février	Grand carnaval organisé par le comité des Fêtes à 14 h suivi à 21 h d'une soirée Disco Années 80 « <i>spéciale karaoké</i> »
25 février	Banquet de la Chasse organisé par l'ACCA, animé par Pierre Estival
3 mars	16 ^{ème} Festival de musique classique du CANTAL : Concert François Salque (violoncelle) et Vincent Peirani (accordéon)
5 mars	Don du sang
11 mars	Soirée Dansante du Rugby club des Landes
17 mars	Stage de danse organisé par l'Association Gym Volontaire de Saint-Paul
31 mars	Repas dansant organisé par le Comité des Fêtes avec Sébastien CASTAGNE
13 mai	Troisième édition des Floralties des Landes
11 juin	Don du sang
22, 23 et 24 juin	Grande fête patronale
29 juin	Fête de l'école
7 juillet	Repas de la chasse Cochon à la Broche
9 septembre	Vide Grenier
10 septembre	Don du sang
13 octobre	Repas de la FNACA - Soirée Poule Farcie
26, 27 et 28 octobre	8 ^{ème} édition des Automnales - Festival de théâtre amateur
18 novembre	Vide grenier spécial Jouets
9 et 10 décembre	Marché de Noël organisé par l'association Ré-Création

Elections

Echéances électorales :

Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012 - Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

Expositions

Programmation des expositions à la Médiathèque

Première partie de l'année 2012

- 4 janvier au 2 février : Pauline MARTINS
- 6 février au 5 mars : Gisele VEROUIL
- 7 mars au 16 avril : Mangas et Bandes Dessinées - Accueil de loisirs Saint Paul des Landes
- 20 avril au 31 mai : Jean-François GREIVELDINGER
- 4 juin au 5 juillet : Mathieu JOSEPH
- 9 juillet au 30 août : Suzanne CALI
- 6 septembre au 15 octobre : Hervé APARICIO « *Une touche de couleur naturelle* »
- 22 octobre au 29 novembre : Association RE'CREATION

Les dates sont données à titre indicatif, et peuvent être amenées à varier de quelques jours.

